

# Saint Sulpice le Dunois

Magazine

semestriel d'informations municipales

n° 56

Juillet 2017



## MAGAZINE n° 56 - JUILLET 2017 - SOMMAIRE

Le mot du Maire	3
L'agenda des élus	4
Les dossiers du Conseil	5 à 12
Travaux de voirie	13
CCAS	14
Devoir de mémoire	14
Elections 2017	15
31 <sup>ème</sup> exposition d'art	16 à 17
Du côté des écoles	18 à 19
Jardin partagé	20
Bibliothèque communale	20
Article sur le bois	21
Dynamy Club	22
Club de l'Amitié	22
ACCA	23
Comité des Fêtes	24
Jeux inter-villages	25
Infos pèle - mêle	26 à 27
SIARCA	28
Enfouissement des lignes HT	28
Article sur Jérémie Duchier	29
L'école de l'époque	29
Exposition	30
Messe du 23 juin	30
Etat civil	31
Santé urgences	31
Mots croisés (Claude Barcat)	31
La mairie à votre service	32
A noter	32
Informations légales	32



# Le Mot du Maire

Durant presque 9 mois, nous avons vécu en période électorale avec les élections présidentielles et législatives. Le résultat en est l'effacement voire l'éclatement des partis traditionnels et l'avènement d'un nouveau Président soutenu par un mouvement d'inspiration libérale, en même temps de gauche et de droite. La nouvelle majorité élue parviendra-t-elle à relever et surmonter les défis de la situation actuelle notamment les problématiques de la ruralité. Il est à souhaiter que des réponses positives puissent être apportées.

Le 05 juillet 2017, nous nous sommes associés à l'hommage national rendu aux Invalides à Simone Veil, rescapée de la Shoah avant d'être le symbole de tous les combats du siècle pour les femmes avec la législation de l'interruption volontaire de grossesse, pour l'Europe, la justice et la dignité humaine. C'est une grande dame qui nous quitte. Elle demeure un exemple de vie au service de ses semblables.

Dans ce magazine, avec ses rubriques habituelles vous pouvez prendre connaissance de la bonne santé financière de la commune, malgré la réduction de la dotation de fonctionnement de l'Etat. Cela nous permet d'investir avec l'aide de l'Etat, de la Région, de l'Europe et du Syndicat Départemental de l'Energie dans la rénovation énergétique et l'accessibilité aux handicapés des bâtiments communaux (mairie, école, cantine, logement en cours et en projet pour 2018 de la salle polyvalente et de l'auberge).

Je vous invite à la lecture de notre magazine municipal, témoin de la vie communale animé par des associations et la municipalité.

Je remercie toutes les personnes qui ont contribué à sa rédaction et à sa réalisation.

Je vous souhaite un bel été.

Le 9 juillet 2017,

Gérard Delafont



# L'agenda des élus

## JANVIER

- 03-Vœux commune de La Souterraine
- 07-Vœux La Celle Dunoise
- 10-Commission liste électorale
- 13-Rencontre avec le Secrétaire Général de la préfecture de Guéret
- 17-Conseil communautaire La Souterraine.
- 18-Bureau Centre d'animation
- 20-Vœux du Maire
  - Réunion Vice-Présidents Com-Com
- 30-Rencontre avec le Directeur de la CAF

## FÉVRIER

- 01-Réunion Conseil Départemental à Dun: entretien et balisages chemins randonnées.
- 03-Comité de pilotage Etude Sports et activités pleine nature
- 06-Conseil Communautaire NAILLAT
- 07-Inspection Gendarmerie La Souterraine
  - Bilan activités péri-éducatives La Celle Dunoise
- 13-Déménagement secrétariat mairie pour travaux
- 17-conseil d'administration MEFBOC La souterraine
- 22-Conseil d'Administration La Palette (ex Centre d'animation)
- 27-Réunion Com-Com Dun le Palestel
- 28-Commission Administrative liste électorale

## MARS

- 01-Bureau La Palette
- 02-Atelier Participatif activités de Pleine Nature Bénévent l'Abbaye.
  - Etude Santé Grand Bourg
- 03-Atelier participatif activités de Plein Nature Dun le Palestel
- 07-Réunion organisation Temps Activités péri-éducatives
- 08-Réunion Maire-Adjointes mairie
- 09-AG du CAPD Dun le Palestel
- 10-Manifestation pour la défense de la gare de La souterraine
- 13-Réunion accueil famille syrienne pour la scolarisation de 2 enfants à St Sulpice.
- 15-Réunion Vice-Présidents ComCom
- 16-Conseil d'Ecole St Sulpice le Dunois
- 17-Commission des finances Com-Com St Priest la Feuille
- 20-Conseil Communautaire Grand Bourg
- 21-Bureau MEFBOC La Souterraine.
- 22-Commission Communale des Impôts Directs mairie
  - Etude Santé OUEST CREUSE La Souterraine
- 24-Conseil Municipal
- 27-Commission des finances ComCom St Agnant de Versillat
- 28-Le point sur l'entreprise GM/S sur site
- 29-Conseil d'Administration La Palette
- 30-Commission communale des finances

## AVRIL

- 03-Commission administrative liste électorale
- 04-Entretien avec le Préfet
- 06-Tour du canton du Pays Dunois
  - Séminaire finances intercommunales
  - Projet de santé : restitution pour le Nord et le Sud de la ComCom
- 10-Réunion bureau ComCom La Souterraine
- 13-Centre communal d'Action sociale : budget 2017
  - Conseil Municipal
- 15-Vernissage expo Art
- 19-Conseil Communautaire
- 26-Bureau Association La Palette
- 28-Comité de pilotage étude activités de Pleine Nature

## MAI

- 03-Bureau GAL SOCLE
  - Conseil d'Administration MEFBOC
- 10-Comité de pilotage étude santé La Souterraine
- 15-Bureau La Palette Dun le Palestel
- 18-Réunion d'information Centre de gestion Mairie de Guéret
- 19-Commission appel d'offres intercommunal Grand-Bourg
- 22-Emménagement archives et bureau du Maire
  - AG Office de Tourisme Vallée des Peintres Dun le Palestel
- 24-Réunion bilan étude santé à Fursac et Marsac
- 28-Cérémonie hommage aux résistants à Saint Sébastien
- 29-Etude Compétences nouvelle ComCom Christiany La Souterraine
- 31-Bureau MEFBOC
  - AG MEFBOC Dun le Palestel
  - Bureau La Palette Dun le Palestel

## JUIN

- 02-Réunion avec ENEDIS: Projet enfouissement lignes HT La Celle Dunoise
  - Commission Tourisme Interco Dun le Palestel
- 03-Mariage Angélique Giry et Tanguy RICHOU
- 06-Projet Tiers Lieu La Palette Dun le Palestel
  - Réunion chantier Espace Monet Rollinat Fresselines
- 07-Remise projet APD Salle Polyvalente
- 08-Conseil d'école la Celle Dunoise
- 09-AG ALISO Bourgneuf
- 12-Réunion chantier Espace Monet Rollinat Fresselines
  - Bureau La Palette Dun le Palestel
- 13-Bilan Maison de Services au public
  - Réunion bilan des temps activités péri-éducatives
- 14-Réunion programme Fact Bourgneuf
- 15-Conseil Municipal
- 19-Réunion vice-présidents ComCom La Souterraine
  - Conseil d'Administration La Palette Dun le Palestel
- 20-Réunion chantier Espace Monet Rollinat
- 22-Signature contrat de ruralité Préfecture Guéret
  - Commission Culture et tourisme ComCom Dun le Palestel
- 23-Exposition Université Rurale La Souterraine
  - Activités de Pleine Nature : présentation de l'étude aux partenaires
  - Vernissage exposition Henri PAILLER à l'hôtel LEPINAT Crozant.
- 26-Réunion vice-présidents ComCom
- 27-Comité de pilotage étude activités de Pleine Nature La Souterraine
  - Concertation avec Conseil Départemental en vue de la contractualisation pour le projet intercommunal
- 28-Réunion Comité unique de concertation du GALSOCLÉ Bourgneuf
- 30-Conseil communautaire St Germain Beaupré

## JUILLET

- 03-Bureau MEFBOC
  - Réunion chantier Espace Monet Rollinat
- 05-Réunion vice-présidents intercommunalité
- 06-Réunion groupement de commandes travaux réseau d'eau potable
- 10-Réunion cantonale mairie de Dun le Palestel

## GLOSSAIRE:

*GAL-SOCLÉ: Groupe d'Action Locale Sud Ouest Creuse Leader*  
*MEF BOC: Maison de l'économie et de la formation du Bassin Ouest Creuse*  
*APD: Avant Projet Définitif*  
*ALISO: Acteurs du lieu social*  
*FACT: Fonds d'Actions Culturelles Territorialisées*  
*V.P: Vice-Président communauté de communes*  
*ComCom: Communauté de Communes*



## Travaux de rénovation énergétique : avenants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé :

☞ la modification des travaux et l'ajout de prestations approuvées concernant les

bâtiments mairie/école et logement qui sont :

- Lot 1 - 1/ école (chaufferie bois) : non réalisation de l'enduit intérieur en chaufferie et silo,

- Lot 1 - 2/logement : agrandissement d'un passage pour accès au vide-sanitaire. La trémie existante ne permet pas d'accéder dans le vide-sanitaire afin d'y réaliser les travaux d'isolation sous le plancher de la chambre. Un agrandissement est nécessaire ainsi que le terrassement.

- Lot 4 - mairie : suite aux déposes, des fissures superficielles sont apparues en plafond. Afin de les rendre invisibles, il est nécessaire de mettre en place une toile de verre au secrétariat de mairie ;

☞ les projets d'avenants au marché du 4 juillet 2016 passés avec les entreprises sont approuvés comme suit :

Entreprises	Montant HT		Avenants	
	Tranche ferme	Tranche affermie	Tranche ferme	Tranche affermie
DIJON BTP	52 227.58	26 266.35	- 2 660.00	772.00
MOLLIKA SAS	44 342.35	15 684.92	258.50	/



## Mise aux normes accessibilité et rénovation thermique de la salle polyvalente

Le 9 novembre 2016, le Conseil Municipal avait approuvé un avant-projet définitif du projet de rénovation thermique et mise aux normes de l'accessibilité de la salle polyvalente. Or, une nouvelle réflexion a permis de faire évoluer le projet notamment l'extension et la réhabilitation de la cuisine.

Le programme global de travaux se décompose comme suit :

- la mise aux normes accessibilité : aménagement des sanitaires ;

- la rénovation thermique : isolation des parois non isolées, le remplacement des menuiseries et l'installation d'un système de ventilation ;

l'extension et la réhabilitation de la cuisine : la remise et la cuisine sont intégrées au projet de rénovation thermique, la zone de cuisson sera aménagée dans l'extension et la remise, la plonge sera dans le bar et le local de rangement sera isolé ;

- l'aménagement de la toiture suite à la tempête Zeus (6.03.17) : création d'un chéneau en lieu et place de la noue existante entre les couvertures de la salle et celle de la cuisine ;

- désamiantage de la couverture des sanitaires extérieurs et du bar.

Le coût prévisionnel du programme est de 175 846.67 €HT, 211 016.00 €TTC. Deux subventions ont été sollicitées au titre de la DETR (taux d'aide 50%) et du DSIL (taux d'aide 30%).



## Modification temporaire du lieu de célébration des mariages

Etant donné le retard pris par les travaux, Monsieur le Maire a proposé aux membres du Conseil Municipal que les trois mariages prévus courant juin, juillet et août 2017 pourraient être célébrés dans la salle d'activités de l'école, attenante à la mairie, et qui est disponible de suite. Cette salle possède toutes les qualités requises pour accueillir les célébrations de mariages, notamment en termes d'accessibilité et de praticité. Adopté par treize voix pour.

M. le Procureur de la République a donné son accord afin que la salle d'activités de l'école, sise rue de l'Ancienne Gare, soit reconnue comme salle annexe de la mairie afin de pouvoir célébrer les mariages pendant les travaux de rénovation énergétique.

Monsieur le Maire a rapporté également le souhait des membres qui s'occupent de la bibliothèque communale de laisser la bibliothèque au rez-de-chaussée (actuellement déplacée dans la salle de réunions pour les travaux de rénovation énergétique). Après discussion, le Conseil Municipal, par treize voix pour, a décidé de laisser la salle de réunions au rez-de-chaussée.



## DETR 2017 : aménagement salle d'activités de l'école pour les activités psychomotrices

Le Maire a présenté aux membres du Conseil Municipal le projet d'acquisition de matériel pour l'école maternelle afin de permettre aux enseignants de conduire des activités physiques et de psychomotricité.

Le matériel s'élève à 5 474.71 €HT (6 569.65 €TTC) sachant que le fournisseur a appliqué une remise de 15% : 1 mur d'escalade, 1 pont de singe, 1 ensemble trapèzes et anneaux avec une échelle de liaison, 3 mini échelles, 3 mini africaines, 1 africaine alternée.

Après avoir accepté le projet, le Conseil Municipal à l'unanimité a sollicité une subvention d'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017 et a adopté le plan financier prévisionnel hors taxes suivant :

\* DETR 70 % : 3 832.30 €

\* Quote-part communale 30 % : 1 642.41 €.



## Suppression du CCAS - loi NOTRe article 79 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015

La loi NOTRe impose un centre communal d'action sociale (CCAS) dans les communes de 1500 habitants et plus. Les communes de moins de 1500 habitants ayant créé un CCAS peuvent choisir de le dissoudre par délibération du Conseil Municipal.

Lorsque le CCAS a été dissous, la commune exerce directement les attributions relevant jusqu'à présent du CCAS, en particulier l'instruction des demandes d'aides sociales légales et la domiciliation des personnes en faisant la demande.

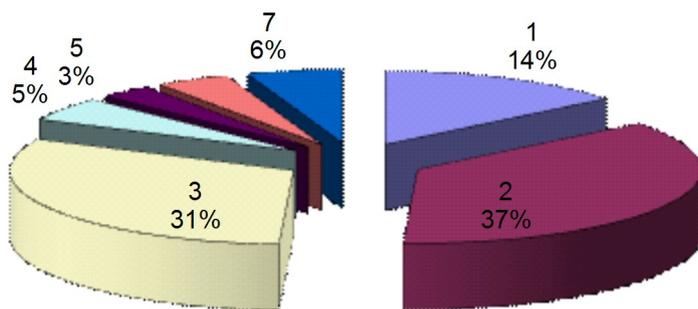
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2017. Le Conseil Municipal exercera directement la compétence sociale; le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune.

### Dépenses

#### Dépenses de gestion des services

1 - Charges à caractère général	95 734.21
2 - Charges de personnel et frais assimilés	187 352.75
3 - Autres charges de gestion courante	151 966.42
4 - Compensation T.P. com. com.	4 730.00
<b>Total dépenses de gestion</b>	<b>439 783.38</b>
Intérêts des emprunts	830.81
Charges exceptionnelles	9 710.40
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>450 324.59</b>
Amortissements	13 561.20
Autres opérations d'ordre	-
<b>TOTAL OPERATION D'ORDRE</b>	<b>13 561.20</b>
<b>TOTAL DEPENSES 2016</b>	<b>463 885.79</b>

#### recettes de gestion des services

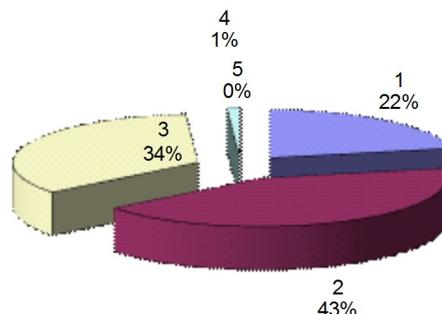


**RESULTAT 2016 321 304.61**

#### Affectation :

Affectation au besoin de financement de l'investissement : 95 512.35  
 Capitalisation pour investissements 2016 : 0,00  
 Réserve pour fonctionnement 2017 : 225 792.26

#### dépenses de gestion des services



### Recettes

#### Recettes de gestion des services

1 - Produit des services	74 239.95
2 - Impôts et taxes	190 822.05
3 - Dotations et participations	162 545.75
4 - Part Cne La Celle dépenses Personnel cantines et école maternelle	27 278.02
5 - Part BA eau	16 005.14
6 - Atténuation de charges salariales	-
7 - Péréquation ressources comcom	22 113.00
8 - Autres produits	28 468.20
<b>Total recettes de gestion</b>	<b>521 472.11</b>
Produits financiers	2.70
Produits exceptionnels	11 649.56
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>533 124.37</b>
Sub. d'investissement transférées	1 111.08
Autres opérations d'ordre	4 364.30
<b>TOTAL OPERATION D'ORDRE</b>	<b>5 475.38</b>
<b>TOTAL RECETTES 2016</b>	<b>538 599.75</b>
Résultats antérieurs cumulés	246 590.65
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>785 190.40</b>

### Dépenses

#### Dépenses de gestion des services

Charges à caractère général	29 837.36
Charges de Personnels	12 021.06
Agence de l'eau - taxes 2016	9 775.00
Charges exceptionnelles	-
<b>Total dépenses de gestion</b>	<b>51 633.42</b>
Intérêts des emprunts	1 001.44
<b>TOTAL DEPENSES REELLES 2016</b>	<b>52 634.86</b>
Dotations aux amortissements	17 628.61
<b>TOTAL OPERATION D'ORDRE</b>	<b>17 628.61</b>
<b>TOTAL DEPENSES 2016</b>	<b>70 263.47</b>

### Recettes

#### Recettes de gestion des services

Eau	52 963.74
Assainissement	2 629.36
Taxes Agence de l'eau	9 598.21
Divers	70.80
<b>TOTAL RECETTES REELLES 2016</b>	<b>65 262.11</b>
Reprise de subventions	4 222.69
<b>TOTAL OPERATION D'ORDRE</b>	<b>4 222.69</b>
<b>TOTAL RECETTES 2016</b>	<b>69 484.80</b>
Résultats antérieurs cumulés	40 938.26
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>110 423.06</b>

### B.A. services eau

#### RESULTAT 2016

**40 159.59**

#### Affectation :

Fonctionnement 2016 :  
**40 159.59**

### B.A. C.C.A.S.

Excédent reporté  
 sur 2016 : 1 246.39

### Dépenses

Colis de Noël	1 512.29
<b>TOTAL</b>	<b>1 512.29</b>

### Recettes

Subvention communale	1 754.00
Excédent antérieur reporté	1 004.68
<b>TOTAL</b>	<b>2 758.68</b>

# INVESTISSEMENT



## principal

### Dépenses

Dépenses réelles	
Remboursement d'emprunt	4 493.01
Garanties de loyer	4 467.76
Travaux bât. Puygerolles	19 366.73
Vitrification/nettoyage parquet salle restaurant Auberge	1 196.12
Remorque	725.22
Rachat matériel suite au vol à l'atelier communal d'avril 2016	5 147.47
Achat standard mairie	2 601.95
Défiibrillateur + armoire de protection	2 554.93
Décorations de Noël	1 060.00
Mise en conformité éclairage public au Bourg	5 176.97
Tx perf. énergétiques bât. communaux	123 307.94
<b>TOTAL DEPENSES REELLES 2016</b>	<b>170 098.10</b>
Reprise subventions	5 475.38
Travaux en régie	
<b>TOTAL OPERATION D'ORDRE</b>	<b>5 475.38</b>
Résultat de clôture 2015 reporté	17 021.82
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>192 595.30</b>
<b>RESTES A REALISER</b>	<b>251 809.67</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>444 404.97</b>

### Recettes

Recettes réelles	
FCTVA	3 825.42
Mise en conformité éclairage public au Bourg	24 216.38
Amendes de police	525.29
Garanties de loyer	4 947.81
Excédent Fonctionnement capitalisés	69 946.87
Subvention défibrillateur	600.00
<b>TOTAL RECETTES REELLES 2016</b>	<b>104 061.77</b>
Amortissements	13 561.20
<b>TOTAL OPERATION D'ORDRE</b>	<b>13 561.20</b>
Résultat de clôture 2015 reporté	0.00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>117 622.97</b>
<b>RESTES A REALISER</b>	<b>231 269.65</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>348 892.62</b>

**Besoin de financement = 95 512.35**



Installation de la chaudière dans le local chauffière



Aménagement accessibilité couloir école terminé

## et assainissement

### Dépenses

Dépenses réelles	
Remboursement d'emprunt	2 790.89
Travaux : télégestion/lagune/ remplacement compteur vanne (Seigue) + vanne à Laveaucoupet	21 097.16
<b>TOTAL DEPENSES REELLES 2016</b>	<b>23 888.05</b>
Reprise de subventions	4 222.69
<b>TOTAL OPERATION D'ORDRE</b>	<b>4 222.69</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>28 110.74</b>
<b>RESTES A REALISER (télégestion)</b>	<b>25 832.53</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>53 943.27</b>

### Recettes

Recettes réelles	
FCTVA	1 205.18
Agence de l'eau - Télégestion	11 172.00
Autres réserves	5 230.38
<b>TOTAL RECETTES REELLES 2016</b>	<b>17 607.56</b>
Amortissements	17 628.61
<b>TOTAL OPERATION D'ORDRE</b>	<b>17 628.61</b>
Solde 2015 reporté	35 689.62
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>70 925.79</b>
<b>RESTES A REALISER</b>	<b>13 766.89</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>84 692.68</b>

**RESULTAT = 30 749.41**



## Taux d'imposition de 2017

Taxes	Taux 2016	Taux votés pour 2017
d'habitation	10,40	10,40
foncière (bâti)	13,40	13,40
foncière (non bâti)	51,92	51,92



## Vote des subventions du budget 2017

AFN Cté Naillat/Fleurat/Colondannes/Dun/St Sulpice	50.00
Alcool Assistance	31.00
Association des crématistes de la Creuse	50.00
Association Vocalise	100.00
Centre des Jeunes Agriculteurs	40.00
CO Tour cycliste du Pays Dunois	282,24
Col. Dun le Palestel - Ass sportive	50.00
Comice agricole Dun le Palestel	100.00
Comité des fêtes	650.00
Conciliateurs de justice et médiateurs du Limousin	52.00
Coopérative scolaire	210.00
Croix rouge Dun le Palestel	60.00
DDEN Union Creuse	50.00
Dynamy'Club St Sulpice	200.00
FNATH	20.00
Lire en Creuse	50.00
Rugby Club Dunois	50.00
Sapeurs pompiers Bussière Dunois	31.00
Sapeurs pompiers Dun Le Palestel	31.00
Secours populaire de la Creuse	60.00
Solidarité Paysans Limousin	50.00
SPA Guéret	40.00



## Auberge de la Fontaine aux Loups

Monsieur le Maire a donné lecture au Conseil Municipal du courrier, en date du 1<sup>er</sup> février 2017, des gérants de l'Auberge qui font part des difficultés rencontrées depuis leur installation notamment sur l'isolation des fenêtres et de la porte d'entrée qui engendrent pour eux un coût supplémentaire pour chauffer le bâtiment de l'Auberge. De plus, ils sollicitent la reconduction des conditions dérogatoires au bail, pour une période de deux années, par un abattement de 20 % du loyer partie commerce et le non recouvrement du loyer partie habitation afin de donner toutes les chances de continuité du commerce et de revenus décents.

Le Maire a rappelé que le projet de remplacement des menuiseries exposées à l'ouest de l'Auberge et la mise aux normes du sanitaire de la chambre pour personnes handicapées (la douche s'écoule pour partie vers la chambre) ferait l'objet de demandes de subventions au titre de la DETR 2018 et de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- a décidé de reconduire les conditions dérogatoires au bail, pour une période de deux années du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2019, par un abattement de 20% du loyer partie commerce et le non recouvrement du loyer partie habitation ;

- pour compenser l'isolation insuffisante, a offert la gratuité d'un mois de loyer concernant la partie commerce. Pour l'année 2017, cette modalité a été mise en place pour le mois de mai.

- travaux de rénovation programmés en 2018.



## Nouvelle procédure de dépôt des cartes nationales d'identité : rejet et proposition

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Considérant qu'il est impératif d'arrêter l'éloignement des usagers, plus ou moins âgés, des services de proximité que sont les mairies des communes rurales

- a rejeté, à l'unanimité, le nouveau dispositif mis en place pour le dépôt et le retrait des cartes nationales d'identité dans les mairies de La Souterraine, Guéret ou Bonnat;

- a refusé d'assurer un accueil de premier niveau, obligeant l'utilisateur concerné à se rendre, de toute façon, dans un deuxième temps, dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil ;

- a exigé le maintien d'un service de proximité par la mise en place d'un dispositif de recueil des cartes nationales d'identité à la mairie de Dun le Palestel, chef-lieu de canton.



## Revalorisation des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

Monsieur le Maire a exposé au Conseil Municipal que les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux ont été revalorisés en application notamment du nouvel indice brut terminal de la fonction publique.

Vu la délibération indemnitaire en date du 25 avril 2014 faisant référence à l'ancien brut terminal 1015, le Maire a fait savoir qu'il convient de viser « l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique » permettant l'application de la nouvelle valeur de référence. Adopté à l'unanimité.



## Régime indemnitaire des agents -RIFSEEP

Selon la circulaire interministérielle du 3 avril 2017 et le tableau du calendrier de passage relatifs à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique territoriale, le RIFSEEP comprend deux parts :

- l'IFSE, indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise : part liée au niveau de responsabilité et d'expertise du poste et prenant en compte l'expérience professionnelle de l'agent

- le CIA, complément indemnitaire annuel: part liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent. Le CIA revêt un caractère facultatif

Un travail en amont est nécessaire en vue de définir les groupes de fonctions pour chaque agent.

Une décision sera prise ultérieurement.



## Jurés d'Assises 2018

St Sulpice le Dunois est désignée cette année lieu de tirage au sort des jurés d'assises, à partir de la liste électorale, regroupée avec La Celle Dunoise.

Le tirage au sort de deux jurés titulaires et quatre suppléants a eu lieu en séance publique du Conseil Municipal le 15 juin 2017, en présence de Claude Landos, Maire de La Celle Dunoise.



## Complément de subvention

Le Comité des Fêtes a pris l'initiative de confectionner des housses pour mettre les drapeaux des anciens combattants. Estimant que cette dépense est à la charge de la Commune, Monsieur le Maire a proposé d'attribuer une subvention à hauteur de 50 €. Adopté par 12 voix pour.



## Création d'une commission communale

pour la mise en place d'un règlement intérieur des services au sein de la Collectivité

Sous la présidence de Gérard Delafont, Maire, Ont été désignés: Bruno Dardaillon, Marie-Claude Guignat, Robert Dumoulin, Jean-Luc Pasquignon, Christian Desfougères, Bertrand Parinaud.



## Approbation du compte de gestion 2016

Le Maire a rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. L'assemblée délibérante a adopté à l'unanimité le compte de gestion du comptable.



## Projet de construction d'une maison individuelle rue de l'Ancienne Gare

Monsieur le Maire a communiqué au Conseil le refus par le Préfet d'accorder un certificat d'urbanisme à Laurent Joyeux, demeurant à Saint-Sulpice-le-Dunois, Les Mesures, pour la construction d'une maison individuelle sur la parcelle cadastrée AW 17 rue de l'Ancienne Gare à Saint-Sulpice-le-Dunois

Un dépôt d'un permis de construire a été déposé par Laurent Joyeux pour une maison d'habitation sur cette parcelle où sera installé son siège d'exploitation. Il a justifié son projet de la nécessité agricole qui lui permet de bénéficier d'un régime d'exception par nature.

Le Conseil Municipal, après discussion :

► considérant que l'intérêt de la commune est de lutter contre la perte de population, de communiquer du dynamisme et d'encourager toutes nouvelles constructions,

► considérant que le projet ne porte pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et à la sécurité publique, qu'il n'entraînera pas un surcroît de dépenses publiques vu que le terrain est déjà desservi en eau potable, en voirie et en électricité, qu'il n'est pas contraire aux objectifs visés à l'article L.101-2 du code de l'urbanisme,

► considérant qu'en tant qu'exploitant agricole, Monsieur Joyeux a besoin de s'installer dans une situation centrale par rapport à ses trois îlots d'exploitation sur deux communes Bussière-Dunoise et Saint-Sulpice-le-Dunois; ce qui lui permettrait une surveillance plus aisée de ses végétaux qui se déroulent en plein air,

► compte tenu que la commune est régie par le règlement national d'urbanisme, a décidé, en vertu de l'article L.111-1-2 du code de l'urbanisme, de se prononcer favorablement à l'unanimité de ses membres, pour la construction de la maison d'habitation sur le terrain cadastré AW 17 rue de l'Ancienne Gare.



## Diagnostic de l'eau et schéma directeur : proposition d'acquisition d'un détecteur de fuites (1<sup>er</sup> groupement de commandes)

Un accord de principe a été donné sur cette acquisition par le Conseil Municipal à l'unanimité. Une convention sera proposée aux collectivités membres du 1<sup>er</sup> groupement de commandes pour l'utilisation de ce détecteur.



## Travaux de sectorisation et de télégestion du réseau

(2<sup>ème</sup> groupement de commandes) : lot 2 - télégestion

Monsieur le Maire a présenté au Conseil Municipal l'avenant n°1 au marché de travaux pour la réalisation des travaux de sectorisation et de télégestion des réseaux d'eau potable.

L'avenant a pour objet de prendre en compte des travaux supplémentaires: achat d'un seul et unique poste central de télégestion et chaque commune disposera de pages de supervision spécifiques sur le PC central.

Le coût pour la commune représente 2.263.57 €HT, soit une augmentation de la masse initiale du marché d'environ 24,56%.



## Réseau d'eau : remplacement robinet à flotteur au réservoir Les Bordes

Un robinet à flotteur pour le réservoir Les Bordes, fourniture et pose comprises à hauteur de 1 410 € HT, soit 1 692.00 € TTC sera remplacé.



## Réseau d'assainissement du Bourg et lagunes : réfection des clôtures des deux lagunes

La Sarl Vizières-Lépinat a présenté un devis pour le lagunage de : route de Bussière-D<sup>se</sup> à hauteur de 7 960.00 € HT (9 552.00 € TTC) et route de Laveaucoupet de 7 370.00 € HT (8 844.00 € TTC).

Evolis 23 propose pour les deux lagunes une offre à hauteur de 8 973.70 € HT, soit 10 768.44 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'acquiescer des poteaux de clôture et que ces travaux seront réalisés par les employés communaux. Ces travaux seront réalisés en régie.



## Marché de travaux : entretien du réseau et des lagunes d'assainissement

Monsieur le Maire a fait part de ce que le marché pour l'entretien du réseau et des lagunes d'assainissement est arrivé à échéance au 31 décembre 2016. Il y a donc eu lieu de relancer une procédure de marché pour l'entretien du réseau et des lagunes d'assainissement, marché de prestations qui avait été dévolu par contrat du 12 janvier 2012 à la SARL TP – M.VIZIERES/J.C.LEPINAT – L'Eté 23450 Fresselines. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité a décidé

- de relancer une procédure en vue du marché pour le contrat de prestations d'entretien du réseau d'assainissement collectif et des lagunes.

Critère des choix : capacité (matériel, personnels, expérience), prix, engagement sur le respect des dates des travaux d'entretien ;

- que le contrat sera signé pour une durée de cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2022.



# BUDGET PREVISIONNEL 2017

## Budget principal

FONCTIONNEMENT

### Dépenses

#### Dépenses de gestion des services

Charges à caractère général	148 310.00
Charges de Personnels	210 259.00
Atténuation de produit	4 792.00
Autres charges de gestion courante	205 975.00
Charges exceptionnelles	1 680.00
Imprévus	30 000.00
<b>Total dépenses de gestion</b>	<b>601 016.00</b>
Intérêts des emprunts	1 000.00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>602 016.00</b>
Amortissements	20 450.00
Virement à l'investissement	118 113.26
<b>TOTAL OPERATION D'ORDRE</b>	<b>138 563.26</b>
<b>TOTAL PREVISION DEPENSES</b>	<b>740 579.26</b>

### Dépenses

#### Dépenses réelles

Remboursement d'emprunt	3 800.00
Remboursement caution locative	4 970.00
Achat matériel psychomotricité	7 000.00
Travaux bât. Communal Puygerolles	31 536.00
Menuiseries atelier communal suite vol	1 785.24
Restauration mur annexe auberge	987.00
Réseau électrification	30 000.00
Achat de véhicule	25 000.00
Achat matériel technique	25 000.00
Achat matériel informatique	1 652.37
Travaux énergétiques bât. cnx	278 701.43
Frais d'études carrefour VC 1	3 000.00
Travaux salle polyvalente	126 000.00
Dépenses imprévues	15 827.89
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>555 259.93</b>
Reprise subventions	1 112.00
<b>TOTAL OPERATION D'ORDRE</b>	<b>1 112.00</b>
<b>TOTAL DEPENSES 2017</b>	<b>556 371.93</b>
Solde 2016 reporté	<b>74 972.33</b>
<b>TOTAL PREVISION DEPENSES</b>	<b>631 344.26</b>

### Recettes

#### Recettes de gestion des services

Produit des services	73 970.00
Impôts et taxes	187 000.00
Dotations et participations	228 418.00
Atténuation de charges salariales	70.00
Autres produits	23 217.00
<b>Total recettes de gestion</b>	<b>512 675.00</b>
Produits financiers	0.00
Produits exceptionnels	1 000.00
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>513 675.00</b>
Sub. d'investissement transférées	1 112.00
<b>TOTAL OPERATION D'ORDRE</b>	<b>1 112.00</b>
<b>TOTAL RECETTES 2017</b>	<b>514 787.00</b>
Résultat 2016 reporté	225 792.26
<b>TOTAL PREVISION RECETTES</b>	<b>740 579.26</b>

### Recettes

#### Recettes réelles

FCTVA	9 165.00
Cautions locatives	4 970.00
<b>Subventions travaux énergétiques :</b>	<b>231 269.65</b>
- Etat	165 666.65
- Région	30 603.00
- SDEC	35 000.00
Emprunt travx énergétiques	32 000.00
<b>Subventions salle polyvalente :</b>	<b>116 032.00</b>
- Etat	52 520.00
- DSIL	31 512.00
Emprunt salle polyvalente	32 000.00
Matériel psychomotricité	3 832.00
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>397 268.65</b>
Amortissements	20 450.00
Prélèvement sur fonct. 2016	118 113.26
<b>TOTAL OPERATION D'ORDRE</b>	<b>138 563.026</b>
Affectation résultat fonct. 2016	95 512.35
<b>TOTAL RECETTES 2017</b>	<b>631 344.26</b>
Solde 2016 reporté	<b>0.00</b>
<b>TOTAL PREVISION RECETTES</b>	<b>631 344.26</b>

INVESTISSEMENT

Le ballon d'eau chaude du local chaufferie



C.C.A.S.

### Dépenses

Colis de Noël	2 000.00
Divers	947.00
<b>TOTAL</b>	<b>2 947.00</b>

### Recettes

Subvention communale	1 700.00
Excédent 2016 reporté	1 247.00
<b>TOTAL</b>	<b>2 947.00</b>

Local chaufferie : vannes des 4 circuits



L'avancement des travaux de rénovation énergétique et mise aux normes d'accessibilité PMR des bâtiments communaux



Logement 4 rue des Fontenailles  
Travaux d'isolation par l'extérieur :  
toiture, murs et sous-sol.



Réservoir en toile pour granulés de bois

### Dépenses

Dépenses de gestion des services	
Charges à caractère général	51 760.68
Charges de Personnels	13 000.00
Reversement Agence de l'Eau	9 599.00
Charges exceptionnelles et divers	1 000.00
Dépenses imprévues	1 029.59
<b>Total dépenses de gestion</b>	<b>76 389.27</b>
Charges exceptionnelles	500.00
Intérêts des emprunts	1 267.32
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>78 156.59</b>
Dotation aux amortissements	17 629.00
Virement à section d'investissement	14 173.00
<b>TOTAL OPERATION D'ORDRE</b>	<b>31 802.00</b>
<b>TOTAL PREVISIONS DEPENSES</b>	<b>109 958.59</b>

### B.A. eau et assainissement

#### Recettes

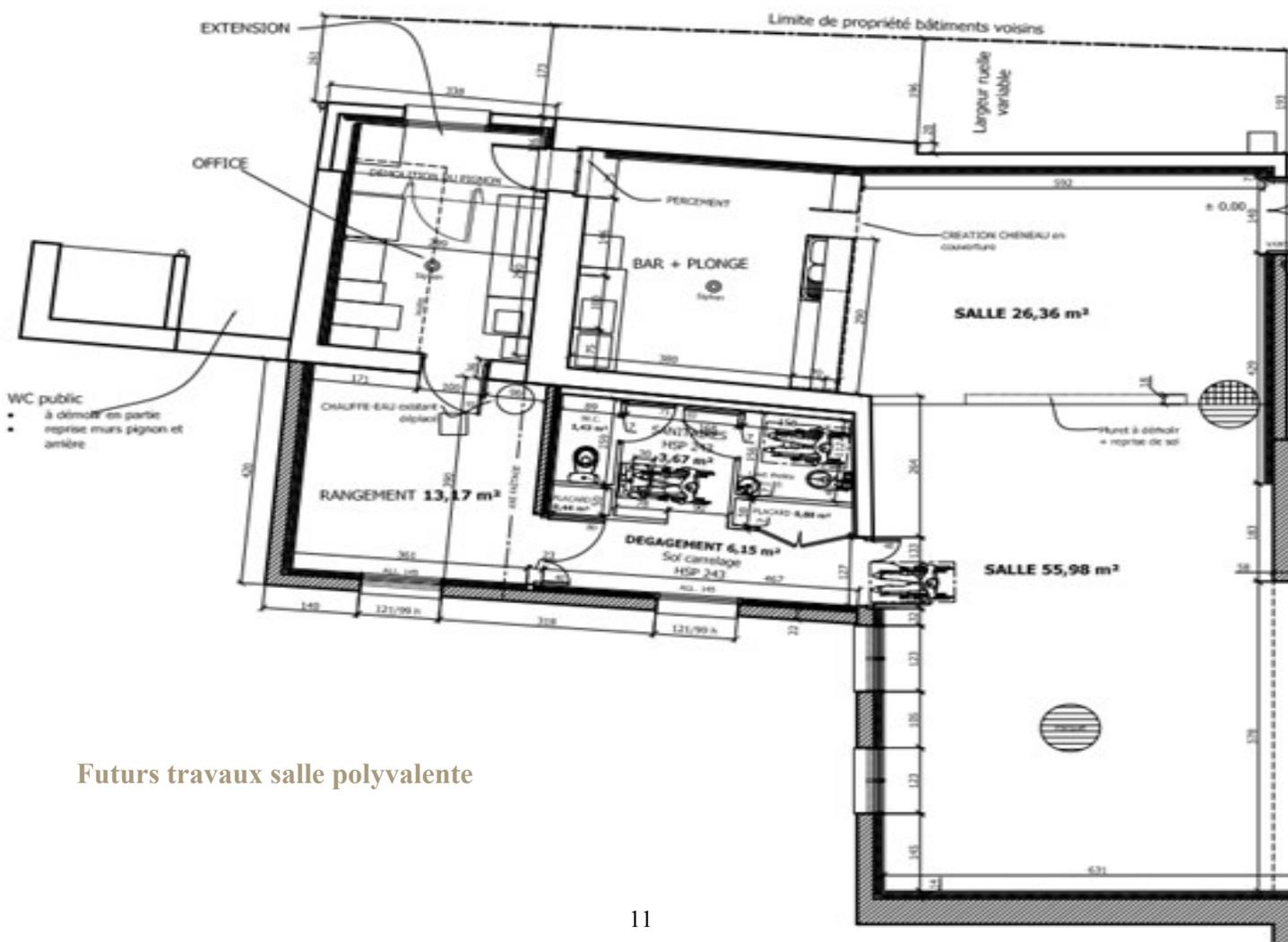
Recettes de gestion des services	
Produits de l'eau	52 800.00
Produits de l'assainissement	2 600.00
Taxes Agence de l'eau	9 600.00
Divers	75.00
Mandats annulés	500.00
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>65 575.00</b>
Reprise de subventions	4 224.00
<b>TOTAL OPERATION D'ORDRE</b>	<b>4 224.00</b>
<b>TOTAL RECETTES 2017</b>	<b>69 799.00</b>
Excédent 2016 reporté	40 159.59
<b>TOTAL PREVISIONS RECETTES</b>	<b>109 958.59</b>

### Dépenses

Dépenses réelles	
Remboursement d'emprunt	2 899.50
Robinet à flotteur réservoir Les Bordes + divers travaux	61 407.00
Pose compteurs généraux + télégestion	55 832.53
Dépenses imprévus	6 000.00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>126 139.03</b>
Reprise de subventions	4 224.00
<b>TOTAL OPERATION D'ORDRE</b>	<b>4 222.69</b>
<b>TOTAL PREVISIONS DEPENSES</b>	<b>130 363.03</b>

### Recettes

Recettes réelles	
FCTVA	979.09
Emprunt	41 000.00
Subventions : Pose compteurs généraux + télégestion	Agence de l'eau : 10 649.53 Département : 3 117.36
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>55 745.98</b>
Amortissements	17 629.00
Prélèvement sur fonct. 2016	14 173.00
<b>TOTAL OPERATION D'ORDRE</b>	<b>31 802.00</b>
<b>TOTAL RECETTES 2017</b>	<b>87 547.98</b>
Solde 2016 reporté	42 815.05
<b>TOTAL PREVISIONS RECETTES</b>	<b>130 363.03</b>



Futurs travaux salle polyvalente



## Nouveau nom pour la ComCom

La Communauté de Communes est dénommée « Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse » en remplacement du nom provisoire Communauté de Communes « Pays Dunois, Pays Sostranien, Bénévent / Grand-Bourg. »



## Proposition de prise de compétence de la Communauté de Communes : « développement d'un projet de santé pour les nouveaux équipements »

M. le Maire a porté à la connaissance du Conseil Municipal la délibération de l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes décidant de modifier les statuts par adjonction de la compétence facultative « Développement d'un projet de santé pour les nouveaux équipements » dans le cadre de la compétence Affaires Sociales.

Il a soumis au Conseil Municipal la note de présentation argumentant cette prise de compétence. Il a rappelé qu'il appartient aux conseils municipaux des communes membres, de délibérer sur la modification des statuts dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la décision. Après avoir pris connaissance des motivations de cette décision détaillée dans la note de présentation, à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes par adjonction de la compétence facultative « Développement d'un projet de santé pour les nouveaux équipements » dans le cadre de la compétence Affaires Sociales.



## Désignation de délégués pour siéger aux commissions intercommunales obligatoires auprès de la CC

Ont été désignés : Gérard Delafont, délégué auprès de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) ;

- Jean-Luc Pasquignon, délégué de la CIID (commission intercommunale des impôts directs) ;
- Bertrand Parinaud, délégué titulaire auprès de la commission intercommunale d'accessibilité et Bruno Dardaillon délégué suppléant.



## Financement complémentaire spécifique du SDIS 23 (Service Départemental d'Incendie et de Secours)

Vu les contraintes budgétaires rencontrées par le SDIS notamment pour la rénovation de son parc de véhicules de secours et de travaux de rénovation bâtimentaires, une contribution complémentaire pour l'exercice 2017 a été voté à hauteur de 663 € (1 €/habitant).



## GM&S Industry

Afin de soutenir les salariés de GM&S Industry du site de La Souterraine, Monsieur le Maire a donné son accord pour apposer un 12<sup>ème</sup> panneau électoral (non accolé aux panneaux électoraux relatifs aux élections présidentielles) où a été affiché les têtes des salariés sélectionnés par GM&S Industry et l'ensemble du groupe des salariés.



## Motion relative à la politique d'investissement d'ENEDIS

Le SDEC a adressé une motion à voter relative à la politique d'investissement d'ENEDIS.

### MOTION

Considérant que le temps de coupure par an et par abonné s'est nettement amélioré ces dernières années pour atteindre 69 minutes en 2015, soit la moyenne nationale, Considérant que cette amélioration est certes consécutive aux travaux réalisés sur la H.T.A. (Haute Tension A soit la moyenne tension) par ENEDIS et sur la B.T. (Basse tension) par le S.D.E.C., position affirmée et réaffirmée par ENEDIS, mais surtout par l'absence d'incidents climatiques majeurs, givre, neige collante, tempêtes, position affirmée par le Président du S.D.E.C., Considérant que la tempête ZEUS du 6 Mars 2017 a conforté la position du S.D.E.C. et démontré la fragilité des réseaux, Considérant que plus d'un quart de la population Creusoise s'est trouvée privée d'électricité, dont une partie pendant 5 jours, ce qui démontre aussi l'insuffisance de la FIRE (Force d'Intervention d'Urgence d'ENEDIS) en cas de difficulté majeure,

### DENONCE

La diminution des crédits d'investissement (hors installation des compteurs LINKY) sur la Creuse depuis le changement de Président du Directoire d'ENEDIS,

### EXIGE

Qu'une analyse portant sur la qualité des réseaux soit rapidement faite pour chaque partie du territoire Creusoise, en lien avec les services du S.D.E.C.,

Qu'un nouveau plan d'enfouissement des réseaux H.T.A. soit développé sur le département, lequel pourrait porter sur une centaine de kilomètres par an pendant cinq ans, afin d'améliorer la sécurisation de la distribution de l'électricité, notamment dans les bourgs qui concentrent une activité économique importante sur leur territoire d'influence.

Le Conseil Municipal, par treize voix pour, a adopté la dite motion relative à la politique d'investissement d'ENEDIS.



## Mise à jour du Plan Départemental de Randonnée (PDIPR)

Un nouveau chemin a été inscrit au PDIPR dénommé : « à l'est du village de Villemalard et de la RD 22 : nouveau sentier VTT de La Celle Dunoise »



## Donation de la parcelle BE 342 de la part de Mme Annette DESCAMPS

Cette donation consiste en un terrain situé au village de Chabannes, cadastré section BE n° 342, contigüe à la parcelle cadastrée section BE n° 186 appartenant à la Commune.



## Renforcement du réseau électrique basse tension sis « Les Bordes – Les Termes »

Un poste de transformation, dit PRCS, sera implanté sur la parcelle cadastrée section AR n° 213 appartenant à la section « Les Bordes » afin de renforcer le réseau électrique basse tension aux villages Les Bordes et les Termes.

## TRAVAUX DE VOIRIE EN 2017

I - des travaux de modification d'écoulement des eaux pluviales ont été effectués :  
1 - au village de L'Age Morin



II - et des travaux de curage de fossés à Bas-Nouzirat, aux Bordes, à Rousseau, aux Termes, sur la route entre la D15 et la D78 au niveau des Mesures et l'Age Morin.

De nombreuses entrées de champs écrasées ont été changées



III - ainsi que des travaux de profilage de la piste de Villemalard avec des revets d'eau bitumés.

### IV - PATA

Le point à temps est une technique qui a pour objet la réparation des couches de roulement de la chaussée en des points où celles-ci ont subies des dégradations de surfaces : nids-de-poule, arrachement et faïençage. 10 tonnes ont été étalées sur les routes.

V - Nous avons obtenu une DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) de 30% pour la réfection de la route des Rateries.

Le montant des travaux de voirie à ce jour est de 95 000 € comprenant élagage et fauchage

Marie-Claude GUIGNAT





C.C.A.S.

Tous les bénévoles, les élus et les employés municipaux, qui participent aux décorations de Noël ou à la distribution des colis de nos aînés, se sont réunis à la salle polyvalente le 26 janvier 2017 pour déguster la galette.  
Des retrouvailles ! Des projets ! Beaucoup de discussions, un moment convivial très apprécié de tous !

Marie-Claude GUIGNAT



Le 19 juin 2017 à 16h52, la Creuse a été placé en vigilance orange pour un épisode de canicule.

Le Préfet rappelle la plus grande vigilance auprès des personnes âgées et des enfants. Cette période a été courte mais très éprouvante pour nos aînés.

Nous avons un œil sur tous ceux qui se sont inscrits sur le registre de la mairie. Si vous ne l'avez pas fait et que vous vous sentez fragile, rapprochez-vous de la mairie et inscrivez-vous (Tél. : 05 55 89 08 17).

### Quelques consignes

- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant bras) plusieurs fois par jour ;
- Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool ;
- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché, musée...);
- Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide ;
- Si nécessaire, demandez conseil à votre médecin traitant, tout particulièrement en cas de problème de santé ou de traitement médicamenteux régulier (adaptation de doses par exemple).



## Le devoir de mémoire

Le 08 mai 2017



**PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**  
**Scrutins du 23 avril et 7 mai**

# Élections 2017

n° ordre	CANDIDATS	1er TOUR		2ème TOUR	
		Voix	% exprimés	Voix	% exprimés
1	DUPONT-AIGNAN Nicolas	27	7.38		
2	LE PEN Marine	76	20.76	112	36.36
3	MACRON Emmanuel	71	19.40	196	63.64
4	HAMON Benoît	27	7.38		
5	ARTHAUD Nathalie	9	2.46		
6	POUTOU Philippe	4	1.09		
7	CHEMINADE	4	1.09		
8	LASSALLE Jean	7	1.92		
9	MELANCHON Jean-Luc	63	17.21		
10	ASSELINEAU François	1	0.27		
11	FILLON François	77	21.04		

	1er TOUR			2ème TOUR		
	Nombre	% inscrits	% votants	Nombre	% inscrits	% votants
Inscrits	516			516		
Votants	378	73.25		376	72.87	
Abstentions	138	26.75		140	27.13	
Blancs	6	1.16	1.59	46	8.91	12.23
Nuls	6	1.16	1.59	22	4.26	5.86
Exprimés	366	70.93	96.82	308	59.70	81.91

**LEGISLATIVES**  
**Scrutins du 11 et 18 juin**

n° d'ordre	CANDIDATS	1er TOUR		2ème TOUR	
		Voix	% exprimés	Voix	% exprimés
1	VERGNIER Michel	38	15.07		
2	LACARRERE Jean-Jacques	0	0		
3	MOREAU Jean-Baptiste	78	30.95	97	51.32
4	GUERRIER Claude	0	0		
5	DUBEAU-VALADE Véro-	3	1.20		
6	MAUME Martial	34	13.50		
7	MOUNIER Michèle	0	0		
8	DEMARIGNY Damien	5	1.98		
9	SAUTY Jérémie	61	24.20	92	48.68
10	BIDON Pierrette	0	0		
11	GOMBERT Philippe	1	0.39		
12	PACHE Laurence	27	10.71		
13	PINAULT Cécile	3	1.20		
14	GUILLAUMOT Hervé	2	0.80		

	1er TOUR			2ème TOUR		
	Nombre	% inscrits	% votants	Nombre	% inscrits	% votants
Inscrits	516			516		
Votants	265	51.36		224	43.41	
Abstentions	251	48.64		292	56.59	
Blancs	5	0.97	1.89	22	4.26	9.82
Nuls	8	1.55	3.02	13	2.52	5.80
Exprimés	252	48.84	95.09	189	36.63	84.38



## 31<sup>ème</sup> exposition d'art

Fidèle à la tradition de première annuelle sur le territoire local, la 31<sup>ème</sup> exposition d'art de Saint-Sulpice-le-Dunois n'a pas démenti en sa réputation de présentation de talents nouveaux et encore moins à celle de retrouvailles de valeurs sûres. Ce rendez-vous est noté dans l'agenda des amateurs d'art pictural et même si aujourd'hui il risque d'être noyé dans les multiples offres nouvelles il reste un pilier de la saison culturelle de la région.

C'est donc avec confiance que le vernissage d'exposition 2017 s'est tenu en la salle polyvalente traditionnellement en cette soirée de samedi du week-end de Pâques. Michel Vergnier a fidèlement honoré notre Exposition de sa présence d'élu député.

Un cadeau-souvenir a été offert à Jeannette Barcat par la Municipalité, symbole de son attachement et son dévouement depuis 2006 à cette manifestation créée sous l'égide de la Commune avec bonheur et succès par Simone Theillou en 1987.

Une fréquentation du public bien honorable durant les quinze jours suivants. Des éloges sur le livre d'or, une bonne participation au vote sur la préférence des tableaux qui a congratulé celui qui avait servi à notre présentation de l'expo 2017. René Noël nous a permis d'utiliser ses œuvres pour nos affiches et a consacré une journée d'initiation à la peinture d'art auprès des enfants de notre école.

Le succès est dû à la qualité des réalisations de tous les artistes exposants, professionnels et amateurs, qui nous confient leurs œuvres; merci pour les émotions que leurs tableaux suscitent, pour les photographies, les poteries d'art locales et les beaux écrits qui nous ont été présentés.

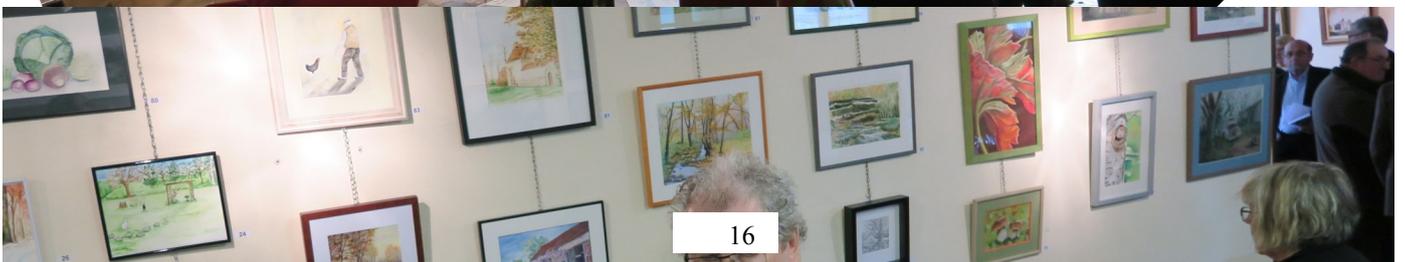
A noter au sein de l'exposition et qui en augmente la valeur culturelle, la conférence produite devant un public conquis, par Marie-Jeanne Grosset-Clergeau secondée par sa sœur Marie-Françoise Clergeau, sur le thème « Les fleurs dans la peinture ».

Annick BEAUCHET



*Le 14 avril 2017, avec René Noël*

*Yvette Dumoulin et Marie-Claude Guignat ont assuré l'accueil le jour du Vernissage. L'accueil quotidien durant l'ouverture au public est assuré par des bénévoles. Durant la préparation et la clôture, l'assistance technique et efficace de Franck Joyeux est la base essentielle de l'agencement de l'expo. Merci Franck pour ta patience et ta disponibilité.*





## Conférence du 22 avril

En bouquet ou en décor, éparses ou dans les bras d'une jolie dame ou d'un enfant, les fleurs ont inspiré les peintres depuis les débuts de l'histoire comme en témoignent les peintures des tombes de l'Égypte antique.

Le Moyen-Âge leur a le plus souvent accordé un rôle décoratif dans les marges des manuscrits, mais elles gagnent une place plus éminente et significative à partir du XIV<sup>ème</sup> siècle. Certains artistes se firent une spécialité de tableaux de fleurs, comme Jan Brueghel de velours (1565-1628), qui a également travaillé avec Rubens pour "enguirlander" des tableaux du maître flamand. La tradition des grands bouquets inaugure en Flandre se perpétue jusqu'à notre époque: A. Clergeau (1898-1967) - *Delphiniums et roses*.

Les fleurs, et la rose en particulier, accompagnent souvent à titre de symboles, les tableaux religieux, les portraits de femmes et d'enfants. Madame Vigée-Lebrun présente au salon de 1783 la reine Marie-Antoinette une rose à la main. La rose est aussi associée à la Vierge Marie: Stéphane Lochner-XV<sup>ème</sup> siècle *La Vierge au buisson de roses*.



C'est par excellence la fleur de l'amour : Botticelli. *La naissance de Vénus*, où la rose est la rose à cinq pétales de l'Orient. La rose émerge du petit bouquet que tient la jolie jeune femme peintre par Fragonard (1732-1806) dans *Le Billet doux*.

Bouquets de fleurs variées mis poétiquement en scène par Fantin-Latour (1836-1904), avec plus de sophistication par madame Vallayer-Coster (1744-1818), fleurs dans la nature illustrées avec sensibilité par Monet dans son *Champ de coquelicots*, fleurs à message politique de Prud'hon (1755 -1823) qui a représenté le fils de Napoléon 1<sup>er</sup>, bébé dormant à l'ombre des fritillaires, en "couronnes impériales", en 1813.

Tous ces exemples nous font apprécier aujourd'hui la poésie, la richesse colorée et jaillissante d'un simple bouquet de fleurs des champs: *Boutons d'or et myosotis* d'Auguste Clergeau.

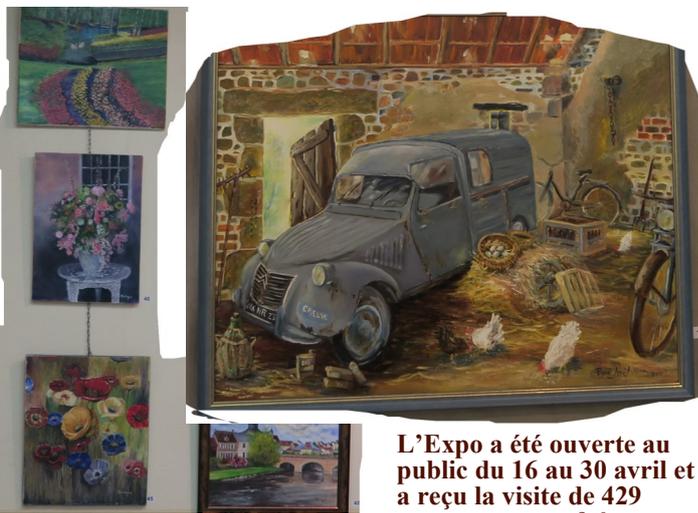
La peinture de fleurs n'est pas un art mineur dévolu aux femmes ainsi qu'on a voulu le présenter, mais un genre illustré par des artistes, hommes et femmes, célèbres ou plus modestes mais tous sensibles à leur charme.

*Le 27 juin 2017, Marie-Jeanne GROSSET-CLERGEAU*



Au soir du dimanche 30 avril, il a été dépouillé le **Vote du public** qui est proposé pour attribuer les deux prix offerts par la Commune organisatrice.  
Une huile de René Noël « La 2CV » a reçu la majorité des préférences puis le pastel de Sharon Coupland « Loup solitaire ».

**Prix du jury :**  
attribué à Jean Boningue, peintre amateur pour sa fidélité à l'exposition et la qualité de ses huiles.



L'Expo a été ouverte au public du 16 au 30 avril et a reçu la visite de 429 amateurs ; une fréquentation satisfaisante sur cette quinzaine, malgré la morosité des ventes.

A Pâques 2018 (ouverture le 1<sup>er</sup> avril ...) , le rendez-vous est pour tous, grands amateurs et néophytes, simples curieux à la découverte... l'entrée est libre!

*Annick Beauchet.*



Quatorze œuvres offertes par les artistes ont été tirées au sort sur les numéros de catalogues. Restent à retirer auprès du secrétariat de mairie avant le 31/08/2017 les oeuvres attribuées aux numéros des catalogues:  
4 - 18 - 44 - 69 - 71 - 89 - 90 - 128 - 132 - 139 - 160

# Du Côté des écoles



## Florilège de la classe de mer.

Du 29 mai au 1er juin, toute l'école de La Celle Dunoise est partie découvrir Meschers sur Gironde et ses environs, pour le plaisir de tous, enfants, enseignantes, accompagnateurs (et parents ...). Un grand moment qui restera gravé dans toutes les têtes. Voici quelques traces de nos meilleurs souvenirs. Si cela vous intéresse, vous en lirez davantage en parcourant notre blog (<http://blogs.crdp-limousin.fr/23-la-celle-dunoise-ecole/> ou taper simplement "blog école la celle dunoise " sur votre moteur de recherches).

« Mon moment préféré c'est quand on est parti à la classe de mer et qu'on a fait la pêche à pied. » Aimie

« Mon meilleur souvenir c'est le mercredi au zoo de la Palmyre quand on a vu les hippopotames, les crocodiles, les otaries et tous les autres animaux. Et la boom le soir. C'était trop cool ! » Loane

« J'ai aimé les grottes de Régulus, la Palmyre et la plage de Suzac. » Mathis

« J'ai bien aimé le zoo parce qu'il y avait les loutres de mer et les tigres. » Léonard

« J'ai bien aimé regarder les animaux et dormir avec mes copains. » Jessy

« J'ai bien aimé le zoo. En fait j'ai tout aimé. » Célia

« J'ai bien aimé dormir avec Yann, Léonard, Jessy, Bruno et Gianni et le zoo de la Palmyre. » Brandon

« J'ai bien aimé voir les messieurs descendre le bateau dans l'eau et voir les maigres (poisson pêché autour de Royan). Dans le car c'était trop cool parce qu'il y a eu un mini spectacle : Léana et Ilyana ont fait un concert et Janette nous a lu une histoire sur la mer qu'elle avait écrite. » Tatiana

« J'ai bien aimé visiter les blockhaus, même s'il faisait noir à l'intérieur. Et avant de partir, on a dit au revoir à Laurie, notre animatrice. » Alexis



« Le spectacle des otaries était cool. Et celui des perroquets était superbe. » Eline

« On a visité le zoo de la Palmyre. Ce que j'ai retenu de cette journée au zoo c'était quand j'ai donné à manger à un éléphant. » Ilyana

« Le lion était superbe, les girafes majestueuses et les enfants enthousiastes. » Nadine

« Moi j'ai adoré la journée passée avec les enfants et toute la visite du zoo, ainsi que les spectacles. » Patricia

« C'était bien quand on a visité le phare, on a eu plein d'informations et quand on était dans le bateau il y avait une belle vue. » Eléa

« J'ai bien aimé quand on a pris le bac et aussi quand on a trouvé les étoiles de mer dans l'eau chaude. » Léana

« J'ai bien aimé le bateau. » Noémie

« Le deuxième jour, j'ai bien aimé tout, c'était amusant ! Mais ce que j'ai préféré c'était le phare. En plus c'était bien expliqué par le gardien du phare. » Alice

« Ça faisait bizarre de quitter les parents. Le trajet était long mais le bus était très confortable. Ce matin nous sommes allés aux grottes de Régulus et nous avons vu de très beaux carrelots. Cet après-midi nous avons découvert plein de nouveaux animaux : différentes sortes de crabes, des mollusques, des anémones, des groseilles de mer. Nous avons pêché avec des sortes d'épuisettes, des haveneaux. Sur la plage la marée remontait vite. Il y avait aussi un énorme banc de coquillages. Le centre est très bien organisé, le truc le plus dur c'était de faire son lit ! » Jérémy, Louison, Stan, Mathis, Horatio et Alexis.

« Certaines personnes ont essayé d'attraper des crevettes mais c'était difficile. » Yann

« Les grottes de Régulus étaient impressionnantes. On y a découvert des coquillages en fossile. Yann était presque comme un animateur car il savait beaucoup de choses sur les grottes. » Gianni

« J'ai apprécié pêcher les groseilles de mer qui étaient toutes gluantes et les crevettes. » Léonard

« J'ai bien aimé le chauffeur Bruno et son accent italien. Il conduit très bien et il est gentil. » Brandon

« J'ai bien aimé quand on était sur le bateau et quand on a mis les pieds dans l'eau et qu'on a vu les étoiles de mer. J'aime bien aussi quand on est tous ensemble ! » Karen

L'équipe enseignante remercie toutes les personnes qui ont permis, de près ou de loin, que cette expérience riche et unique pour les enfants, ait lieu à l'école La Celle Dunoise.

## CARNAVAL à l'école le 7 avril 2017

Nous avons défilé dans la Celle Dunoise.

Nous étions déguisés sur le thème de la mer : La Petite Sirène avec les animaux marins et les pirates.

Pour finir la petite Sirène a été brûlée.



## Mercredi 12 avril 2017

### MARATHON au stade de St Sulpice le Dunois

Nous avons couru pendant ½ heure puis nous avons goûté avec les grands de La Celle Dunoise.



## La fête des écoles du RPI le 23 juin 2017

Le 23 juin 2017, la fête des écoles du RPI était un succès avec un bénéfice de 1 436 euros réalisé par l'association les Bout'Choux Dunois (tombola + buvette), à l'issue du spectacle les parents encore nombreux ont partagé un moment de convivialité autour de quelques plats. Voici quelques moments de cette soirée



# JARDIN PARTAGE

## C'est pour faire quoi un potager en commun ?

C'est pour

- **faire parler** : au centre du bourg, bien en vue et facile d'accès, le potager est le lieu de séances-jardinage régulières, qui permettent de rencontrer les Saint-Sulpiciens. On se dit bonjour, on échange des nouvelles, on partage des astuces.

- **faire pousser** : salades, radis, tomates à grignoter sur place ou à emporter. C'est libre.

- **faire simple** : dans les bacs de culture, désherber prend 5min, et pas besoin de se plier en deux. La terre est riche en fumier. Les cailloux ont été triés. L'eau n'est pas loin. Bref, c'est juste du plaisir.

- **faire autrement** : ici tout est permis à ceux qui veulent expérimenter : pyramide d'aromates ? épouvantail fait-main ? charmant petit banc ? Ici on a le temps, la place, l'énergie du collectif et la certitude que plein de gens vont en profiter : alors venez réaliser votre rêve de jardin idéal.



C'est à côté de l'école de St Sulpice, accessible par la cour de récréation : 3 bacs de culture, un espace à tomates et une « lasagne » en maturation.



La proximité de l'école permet aux enfants du périscolaire d'intervenir au potager, décoration des bacs et étiquetages en français/anglais.

Contact et infos : Monique Guérot-Vallette  
06 79 22 65 23

# Bibliothèque communale

La fréquentation de la bibliothèque communale reste à peu près stable. Sur une centaine d'ouvertures au public en 2016, 740 documents ont été empruntés, auxquels il faut ajouter les 786 ouvrages choisis par les scolaires (source : rapport annuel 2016).

Notre partenariat avec la Bibliothèque Départementale de la Creuse est reconduit chaque année. Il permet de proposer à nos adhérents environ 1700 documents : romans, livres audio, CD musicaux et DVD, BD, albums jeunesse, romans jeunes lecteurs ainsi qu'un large choix de documentaires. Il donne également accès à des milliers de références grâce à son service de réservation en ligne. Il suffit de consulter le catalogue sur [www.biblio.creuse.com](http://www.biblio.creuse.com) et de nous rendre visite pour que nous puissions valider la réservation.

Par ailleurs nous proposons le portage à domicile tous les premiers mercredis du mois. Actuellement 3 personnes en bénéficient.

Durant quelques mois, la bibliothèque a été transférée au rez-de-chaussée du bâtiment de la mairie et ce, pour toute la durée des travaux d'isolation.

Son accès en a donc été facilité, quel changement !!! Et c'est avec un réel plaisir que nous avons accueilli les usagers ainsi que les 43 élèves de maternelle et CP. sans escalier à gravir !!

Nous ne perdons pas espoir de pouvoir, un jour, occuper un local définitivement de plein pied.

Au cours de l'année, nous avons constaté qu'une personne supplémentaire au sein de l'équipe de bénévoles permettrait de renforcer son efficacité.

Si vous aimez lire, que vous avez quelques heures de temps libre dans le mois, n'hésitez pas à vous faire connaître. Nous serions heureuses d'agrandir l'équipe !

**Notez que la bibliothèque reste ouverte tout l'été, le mercredi après-midi et le samedi matin.**

L'inscription et les prêts sont gratuits.

Michèle Dupoirier, Claudine Durand-Beguïn, Claire Longine et Annie Thomas se joignent à moi pour vous souhaiter de bonnes vacances.



**Monique  
Guérot-Vallette**

# Ne laissez pas tomber vos bois



Coupe de bois

Majoritaires sur notre commune, les peuplements feuillus sont de plus en plus convoités pour alimenter les chaufferies bois et les grosses unités papetières. Le plus souvent, les parcelles sont coupées à blanc avec des prix d'achat très bas (de l'ordre de quelques euros le stère sur pied). Les petits propriétaires sont souvent sollicités par les acheteurs pour vendre leur bois, profiter d'un chantier en cours dans les environs. Bref, d'après ces acheteurs, c'est une véritable occasion qu'il faut saisir !

Mais il y a mieux à faire. Gérer ses peuplements sur le long terme pour les générations futures en misant sur les plus beaux arbres, qui un jour fourniront des produits de qualité beaucoup plus rémunérateurs. Voici quelques règles pour bien gérer vos parcelles boisées :

## 1- Le diagnostic rapide à la portée de tous sur 3 critères

La composition : chêne, châtaignier, hêtre sont les 3 essences de base pour constituer une belle forêt. Merisier, frêne et érable peuvent compléter le trio. Une bonne répartition de ces arbres sur la parcelle permettra de choisir les plus belles tiges.

La qualité des fûts : L'idéal est d'avoir des troncs sans défauts (branches basses, nœuds, gélivures, blessures, etc.). Un tronc de 5 à 6 mètres sans défaut permet une bonne utilisation des billes en charpente, planches, voir même merrains.

La grosseur des arbres : les feuillus poussent plus lentement. Ils sont souvent petits parce qu'ils sont jeunes ou trop serrés et non pas parce qu'ils ne valent rien.

## 2 – L'amélioration des peuplements

Une forêt doit être gérée. Les coupes de bois bien dosées et régulières sont nécessaires au bon développement de la forêt. Il faut sélectionner les plus beaux arbres d'avenir repérés lors du diagnostic et enlever les individus qui gênent. Cela s'appelle une éclaircie. Des aides peuvent être apportées pour permettre des regroupements de chantier avec vos voisins, même un peu éloignés.

## 3 – La vente des produits

Repérez vos limites, afin de montrer la bonne parcelle à l'acheteur. Pensez à la sortie et au stockage des bois coupés. Avertissez la mairie préalablement à tout commencement du chantier, notamment au regard des chemins empruntés par les débardeurs. Vérifiez la valeur de vos bois en faisant venir plusieurs acheteurs potentiels et comparez les offres. Cubez les gros arbres pour avoir une idée du volume vendu.

Les bois feuillus sont si convoités que de nombreux propriétaires voient leurs parcelles coupées sans même en avoir donné l'ordre. C'est un délit de vol de bois. Il faut immédiatement déposer une plainte à la gendarmerie la plus proche.

*Laurent Rivière*

*Chef de projets complexes - Office national des Forêts*



Châtaigniers



Chênes

# Dynamy Club

Après une belle année sportive, le Dynamy Club prend des vacances jusqu'à la reprise des cours en septembre !

## Petit retour sur les évènements de la saison écoulée :

Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive a eu lieu notre randonnée pédestre. Dimanche 14 mai, sous un beau soleil, 85 marcheurs ont découvert 2 circuits.

Un nombre de participants en augmentation d'année en année, objectif 100 l'année prochaine 😊 !

Je remercie chaleureusement Monique Guerot-Vallette pour son implication dans la préparation de cette journée, Franck Joyeux, Madeleine et Robert Fiolle, Jacqueline Joyeux, Odette Bourliaud, ainsi que toutes les personnes du Dynamy Club qui ont apporté leur aide au cours de l'évènement.



Côté gymnastique, nous finissons l'année avec 14 adhérentes et un nouvel animateur, Kévin, que nous espérons retrouver à la rentrée ! Des cours variés, dans la bonne humeur !



Côté Zumba, cette première année rencontre un vif succès, nous finissons la saison avec 27 adhérentes. Des séances animées par Teddy, tout le monde se déhanche dans une bonne ambiance !



Le Dynamy Club vous souhaite un bel été et vous donne rendez-vous en septembre !

Bien cordialement.  
*Nathalie Augendre*

## Le Club de l'Amitié

Le Club de l'Amitié se maintient toujours.

Notre prochaine animation sera **le 10 aout 2017**  
**Méchoi et Kermesse.**



Photos prises lors de l'A.G. le 29 janvier 2017

Venez nombreux  
et rejoignez-nous

*La Présidente,*  
*Jacqueline Joyeux*



Il fait beau, il fait très chaud, il y a des fleurs, l'herbe est verte, les arbres bien feuillés...avouez que ce n'est pas bien des conditions idéales pour se mettre au travail devant une feuille blanche. Cela me rappelle les devoirs de vacances, il y a, il y a...il y a bien longtemps et le souvenir n'est pas celui des meilleurs moments de l'été. Mais voilà, Monsieur le Maire n'a pas perdu les « bonnes habitudes et il faut bien que je m'exécute. Pas de grandes nouvelles depuis le mois de janvier, pas de neige ou si peu, pas de pluie diluviennes, pas de récoltes dévastées mais par contre quelques petits coups de gels tardifs qui, eux, ont bien fait pas mal de dégâts en particulier sur les arbres fruitiers...c'est la vie. La chasse est au ralenti, certains scrutent le calendrier aux alentours du 10 septembre, les cartes seront vendues la veille comme les années précédentes, ce sera déjà fait pour les adeptes du tir d'été et des battues estivales. Des battues aux nuisibles il y en a eu tout au long de cette période, avec des fortunes diverses, les dernières en date, pour le week-end de Pentecôte, 4 renards et 6 blaireaux, ce n'est pas mal et il faut remercier les courageux qui ont pioché dur pour arracher ces derniers de leurs cachettes. Mais là, attention ! Il ne faut surtout pas perdre la loi de vue avant qu'on vienne nous la rappeler, carnet de contravention en main. L'addition peut être lourde, la présence du moindre fusil lors d'une séance de déterrage est absolument interdite. La consigne est donnée aux responsables de battue : si une présence d'arme est constatée la séance doit être arrêtée immédiatement, que chacun respecte la règle, elle est faite pour tout le monde, ce n'est pas nous qui l'avons inventée. Il y a eu aussi l'assemblée générale. J'avais été prévenu, on m'avait promis quelques remous du côté des traqueurs de sangliers, mais en fait les promesses n'ont pas été tenues personne n'est venu confirmer. Grâce à cela la réunion a été très calme, pas de bouleversement dans les pratiques habituelles, finances saines donc pas d'augmentation des tarifs, lâchers en légère augmentation...tout va donc très bien, j'ai failli dire tout va très bien Madame la Marquise, mais il n'y avait pas de Marquise dans la salle. Par contre il y avait quand même bien quelques petits futés pour nous parler de...sanglier...et oui, bien sûr, il fallait y venir. On a rappelé que les petits copains de La Celle, les petits copains de Bussière trouvent très souvent le territoire de notre ACCA comme un excellent terrain de jeu. Ils n'arrivent pas forcément inopinément, les mobiles fonctionnent maintenant à merveille et donc les rendez-vous vite donnés. Pratique intolérable, à l'avenir nos limites devront être respectées, des contrôles seront effectués par les fonctionnaires habilités. Que chacun reste chez soi et les vaches seront bien gardées doit raconter un vieux dicton. Nous ne sommes absolument pas sectaires, nous délivrons largement les cartes demandées, mais il ne faudrait pas abuser. De la même façon les gens de Naillat ont changé nos frontières par des élastiques, ils devront eux aussi respecter notre territoire. Alors avis à tout le monde, on reste dans les bonnes mœurs, la convivialité, le respect de chacun et tout ira bien. Et puis il y avait en fin de séance à transmettre la dernière décision du bureau : devant l'incapacité absolue des chasseurs de sanglier à s'entendre, le « groupe sanglier » a été dissous !

Certes nous aurons toujours des bracelets sanglier mais ils seront donnés aux responsables de battues chevreuil. Charge à chacun de prévenir les uns et les autres si des sangliers sont signalés. On a vu que les mobiles fonctionnent parfaitement, la commission doit se faire bien vite, après un rodage il est possible d'utiliser au mieux cette méthode. Cette dernière n'est pas définitive, si pour l'année prochaine on peut reconstituer un groupe fiable, avec des gens raisonnables, pourquoi pas ! Ce sera tout pour aujourd'hui, mon cahier de vacances va se refermer, ouf ! Que chacun passe un bon été, et comme d'habitude à la prochaine.

Les cartes de chasse seront vendues à la salle polyvalente de 10h à 12h les samedis 12 août et 09 septembre, n'oubliez pas de signaler les dégâts dus à la prédation dans les basses cour.

Le Président,

Jacques VALLADON



**Reconnaissance de certaines espèces comme nuisibles**

Des déclarations de dommages dus à la prédation peuvent être remplies par tout propriétaire qui serait victime d'espèces nuisibles classées par arrêté ministériel et préfectoral. Ce classement comporte trois groupes d'espèces. Ces attestations doivent être authentifiées par une personne assermentée (gardes particuliers, maires, louvetiers, etc).

**DECLARATION DE DOMMAGES DUS A LA PREDATION**

A retourner à : Fédération Départementale des Chasseurs de la CREUSE  
18 av. Pierre Mendès France - B.P. 254  
23006 GUERET Cedex

Déclarant : Nom - Prénom : .....  
Adresse complète : .....  
Tél. : .....

Exploitant agricole :  OUI  NON (Rayer la mention inutile)

Commune où a eu lieu le dommage : .....

Dispositif de protection : existe-t-il ?  OUI  NON (Rayer la mention inutile)  
Si oui, lequel : .....

Espèces Ayant causé le dommage	Dommmages causés à : Cultures, élevage et gibier (préciser l'espèce et le nombre), autre	Coût du préjudice
RENARD		
MARTRE		
FOUINE		
PUTOIS		
BELETTE		
RAGONDIN		
RAT MUSQUE		
CORBEAU FREUX		
CORNEILLE		
PIE		
ETOURNEAU		
GEAI DES CHENES		
PIGEON RAMIER		

Je certifie sur l'honneur la véracité de la présente déclaration.

Date :

Visa d'une personne assermentée (1)  
(Nom et qualité)

Signature du déclarant :

# Comité des Fêtes

Tout d'abord toutes nos excuses à RémY pour la mauvaise orthographe de son prénom sur le dernier bulletin municipal.

Le moule frites traditionnel a de nouveau très bien fonctionné : salle comble.

Le concours de belote a vu 56 équipes taper le carton le 4 mars.

Une certaine défection du public lors de la soirée "tête de veau" peut être le changement de date (pourtant bénéfice en hausse).

Les jeux inter-villages se sont déroulés le 9 juillet (voir p.25). Les équipes de Bussière-Dunoise, St Sulpice le Dunois et Villard se sont affrontées sur des épreuves plus au moins difficiles destinées à distraire le plus grand nombre. Le classement des équipes est le suivant :

- 1) Le Comité des Fêtes de St Sulpice le Dunois
- 2) Les blondasses
- 3) Zigzag
- 4) Foot de Bussière-Dunoise
- 5) Les solides
- 6) Comité des Fêtes de Villard

La fête locale reste organisée les 14 et 15 août.

Au programme le 14 en soirée, fou rire garanti, avec la troupe de théâtre "les trois coups" (de Grand Bourg).

Le 15, vide grenier, défilé de voitures anciennes avec le club "rétromobile dunois", l'après midi concours de pétanque et course de tracteurs tondeuses (inscription obligatoire pour des raisons de sécurité et d'organisation).

Les affamés pourront satisfaire leur appétit avec l'entrecôte frites le midi et le fondu creusois en soirée avec Lucie CHARTIER qui interprétera les chansons françaises d'hier à aujourd'hui.

Le 21 Octobre est prévu un repas "Dîner de cons" dans la mesure où la salle sera disponible suivant les travaux.

*Les co-présidentes*  
**CHATEAU Maryse**  
**DARDAILLON Aurélie**



# Jeux inter-villages



Jeu de la chaise



Le jeu surprise



Le tir à la corde



Equipe du Comité des Fêtes de Villard



L'Equipe "Les Solides"



L'Equipe des "Zigzag"



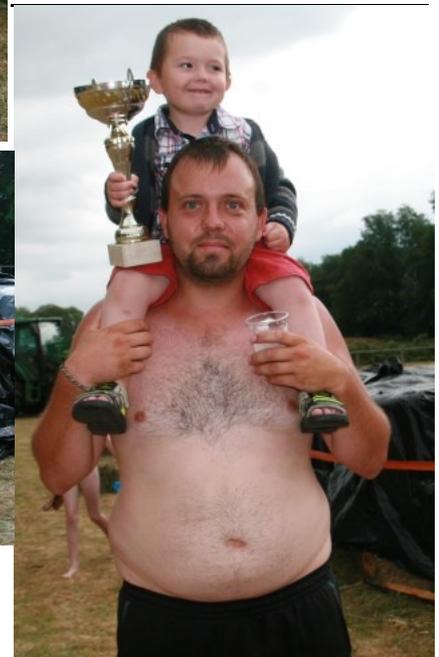
L'Equipe des "Blondasses"



Equipe du Comité des Fêtes de St Sulpice le Dunois



L'Equipe de Bussière-Dunois



Le ministère de la Santé et Santé publique France diffusent des dépliants d'information sur la prévention de la maladie de Lyme. L'objectif est d'informer des moyens de protection pour réduire le risque de transmission de ces agents infectieux par les vecteurs.

### Prévention des risques liés à la baignade et à l'exposition solaire

Chaque année, les noyades font de nombreuses victimes. En France entre le 1er juin et le 30 septembre 2015, 1 219 noyades accidentelles ont été recensées (Institut de veille sanitaire - InVS) :

Noyade accidentelles	Mortelles	Décès		La proportion de décès dépasse les 40%		
1219	436	0-5 ans	6-12 ans	25-45 ans	45-64 ans	+ de 64 ans
		13%	15%	47%	45%	49%
<b>Sur 1219 noyades accidentelles:</b>						
49% en mer		24% en piscine		13% en cours d'eau		

Aussi, l'exposition aux rayonnements ultraviolets (UV), d'origine naturelle ou superficielle, reste la 1<sup>ère</sup> cause des cancers cutanés, dont le mélanome. L'usage des moyens de protection est loin d'être systématique et il est important de les rappeler : éviter l'exposition entre 12h et 16h, porter un chapeau et des lunettes de soleil, appliquer une crème solaire toutes les 2 heures, protéger encore plus les enfants.

Brochures disponibles sur [ipes.santepubliquefrance.fr](http://ipes.santepubliquefrance.fr) ou s'adresser à la mairie.

### Plan Sécheresse

arrêté préfectoral n° 23-2017-06-21-001 du 21.06.17

La situation hydrologique et hydrogéologique observée fin mai sur notre département nécessite d'anticiper les risques de pénurie par information de l'ensemble du public et des usagers en vue d'adopter des comportements économes de l'usage de l'eau

Un arrêté préfectoral porte l'ensemble du département en zone d'alerte dans laquelle des mesures de limitation ou de suspension provisoire des usage de l'eau sont susceptibles d'être prises jusqu'au 31 juillet.

Mesures prescrites : prélèvements d'eau et rejets en rivière.

[www.creuse.pref.gouv.fr](http://www.creuse.pref.gouv.fr)

Source : Préfecture de la Creuse



### CERT- FR

(centre gouvernemental de veille, d'alerte et de réponses aux attaques informatiques)

*Qu'est-ce qu'un rançongiciel ?*

Un rançongiciel est un programme malveillant qui provoque le chiffrement de tous les fichiers d'un ordinateur (et des fichiers accessibles en écriture sur les dossiers partagés si votre ordinateur est connecté à un réseau informatique). Il existe des moyens de prévenir et de remédier à ce rançongiciel.

*Recommandations de sécurité*

Le CERT-FR recommande :

- l'application immédiate des mises à jour de sécurité permettant de corriger les failles exploitées pour la propagation (MS17-01 0 pour les systèmes maintenus par l'éditeur) ;
- de limiter l'exposition du service de partage de fichiers sur Internet ;
- de manière préventive, s'il n'est pas possible de mettre à jour un serveur, il est recommandé de l'isoler, voire de l'éteindre le temps d'appliquer les mesures nécessaires.

En complément, le CERT-FR recommande la mise à jour des bases de signatures d'anti-virus.

*En cas d'incident - Mesures réactives*

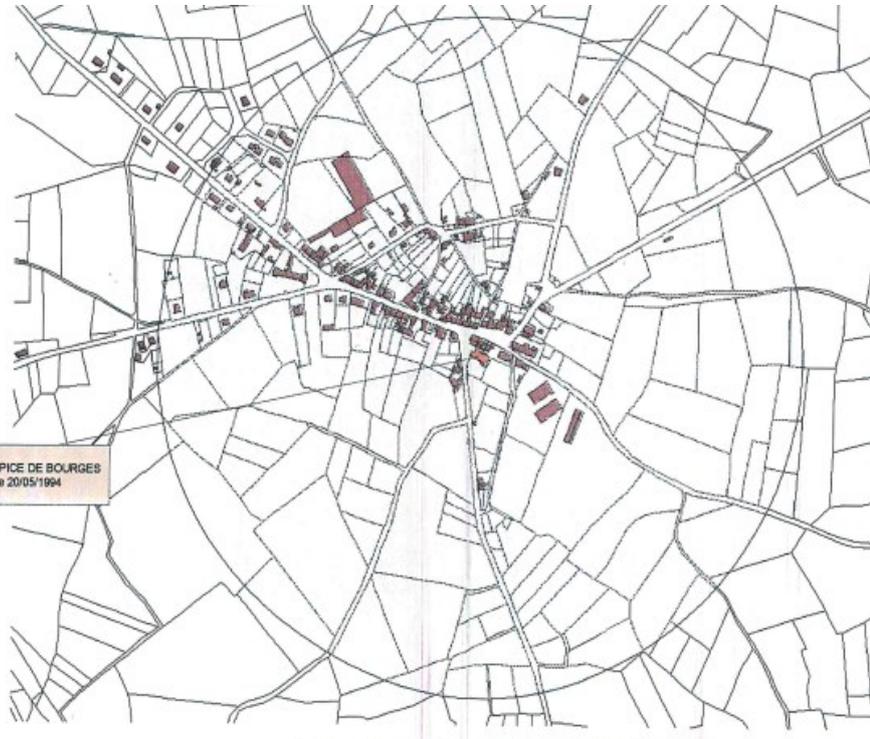
- Si le code malveillant est découvert sur vos systèmes :
- déconnectez immédiatement du réseau les équipements identifiés comme compromis. L'objectif est de bloquer la poursuite du chiffrement et la destruction des documents partagés.
  - alertez le responsable sécurité ou le service informatique au plus tôt.
  - sauvegardez les fichiers importants sur des supports amovibles isolés. Ces fichiers peuvent être altérés ou encore être infectés. Il convient donc de les traiter comme tels. De plus, les sauvegardes antérieures doivent être préservées d'écrasement par des sauvegardes plus récentes.
  - ne payez pas la rançon. Le paiement ne garantit en rien le déchiffrement de vos données et peut compromettre le moyen de paiement utilisé (notamment carte bancaire).

*Pour plus d'informations, vous pouvez consulter :*

- l'alerte du CERT-FR (<http://ee1t.ssi.gouv.fr/site/CERTFR-2017-ALE-O10/index.html>)
  - la plaquette de prévention
- Ne soyez plus otage des rançongiciels ! (<http://www.ssi.gouv.fr/entreprise/precautions-elementaires/infographies/>)

### Un casque pour le jeune cycliste conducteur ou passager

Depuis le 22 mars 2017, les enfants de moins de 12 ans doivent porter un casque certifié à vélo, qu'ils soient conducteurs ou passagers.



MONUMENTS HISTORIQUES ET PERIMETRES DE PROTECTION

autour de l'Eglise inscrite au RSMH

En vertu du code de l'urbanisme, toute personne physique ou morale qui dépose une demande de **permis de construire** doit recourir à un architecte. **A compter du 1<sup>er</sup> mars 2017**, sont dispensées de recours à un architecte les personnes physiques ou les exploitations qui déclarent vouloir édifier pour eux-mêmes une **construction à usage autre qu'agricole** dont la surface de plancher et l'emprise au sol sont inférieures à **150 m<sup>2</sup>**.  
Sont dispensées de recours à un architecte les **personnes physiques ou les exploitations** qui déclarent vouloir édifier ou modifier pour eux-mêmes une **construction à usage agricole** dont la surface de plancher et l'emprise au sol sont inférieures à **800 m<sup>2</sup>**, et certaines des serres de production dont la surface de plancher et l'emprise au sol sont inférieures à **2000 m<sup>2</sup>**.

**PREFET DE LA CREUSE**

*Communiqué de presse*

**Evolution des démarches liées aux permis de conduire**

Dans le cadre du

« **Plan Préfectures Nouvelle Génération** »,

le **Ministère de l'intérieur s'est engagé dans une démarche de simplification et de dématérialisation de l'ensemble des procédures liées aux demandes de permis de conduire.**

Toutes les demandes de titre et d'information peuvent désormais être réalisées, sans se déplacer en préfecture, par le biais d'une connexion à Internet (ordinateur, tablette ou smartphone) sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS), opérateur sous tutelle du ministère de l'Intérieur, à l'adresse suivante :

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Effectuer-une-demande-de-permis-de-conduire-en-ligne>

L'utilisateur doit d'abord créer un compte sur le site de l'ANTS - et obtenir ainsi ses identifiants -, ou se connecter via FranceConnect, un service public qui propose une reconnaissance pour l'ensemble des services en ligne en utilisant les identifiants dont l'utilisateur dispose déjà dans le cadre d'autres comptes (tels qu'Ameli.fr, impots.gouv.fr, identité numérique de La Poste). Un tutoriel vidéo est disponible afin d'accompagner l'utilisateur, pas à pas, dans ses démarches en ligne aux adresses suivantes :

[https://www.dailymotion.com/video/x5kzrba\\_demarches-en-ligne-pour-le-permis-de-conduire\\_news](https://www.dailymotion.com/video/x5kzrba_demarches-en-ligne-pour-le-permis-de-conduire_news)

<https://www.youtube.com/watch?v=OOliAONGeqM>

Ces évolutions induisent la fermeture du guichet "permis de conduire" de la préfecture de la Creuse dès le 6 juin 2017. A partir de cette date, en effet, les demandes devront être présentées en ligne, leur instruction relevant d'un centre d'expertise et de ressources titres (CERT) auquel la Creuse est rattachée dans le cadre d'une expérimentation. Un accueil physique et des ordinateurs

en libre accès seront, toutefois, mis à disposition du public dans le cadre d'un point numérique implanté à la Préfecture pour accompagner et aider les usagers dans leurs démarches.

Source : Préfecture de la Creuse - Guéret (Creuse)  
Tel: 0810 01 23 23 - [www.creuse.pref.gouv.fr](http://www.creuse.pref.gouv.fr)





**DEMANDE de CARTE GRISE en LIGNE**

La modernisation des services de l'Etat vous permet de faire votre demande de carte grise par Internet. Entamez vos formalités en quelques clics avec [carte-grise.com](http://carte-grise.com) et obtenez votre nouveau certificat d'immatriculation sans déplacement en Préfecture.

**Cartes nationales d'identité et passeports**

Par arrêté préfectoral du 23 février 2017, depuis le 15 mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité et de passeports sont déposées dans l'une des mairies équipées d'un dispositif de recueil quelle que soit la commune de résidence du demandeur :

Ahun, Aubusson, Auzances, Bonnat, Bourganeuf, Boussac, Chambon-sur-Voueize, Crocq, Gentioux-Pigerolles, Guéret, La Souterraine.

## SIARCA

Une enquête publique unique a été ouverte dans les communes d'Ajain, Anzème, Bussière-Dunoise, Glénic, Guéret, Jouillat, La Saunière, Saint-Fiel, Saint-Laurent, Saint-Sulpice-le-Guérotois, Saint-Vaury, Sainte-Feyre, Crozant, Fresselines, Maison-Feyne, Villard, Saint-Sulpice-le-Dunois, La Celle-Dunoise, Le Bourg-d'Hem et Champsanglard pour une durée de 32 jours, du 6 juin au 7 juillet 2017 inclus. Cette enquête a porté **sur la** demande de déclaration d'intérêt général, sollicitée par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, le SIARCA, la commune de Guéret et de la Communauté de communes CIATE Bourganeuf Royère de Vassivière pour procéder à la réalisation de travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau dans le cadre d'un "programme d'actions" intégré dans le contrat territorial milieux aquatiques (CTMA) "Creuse Aval" sur le bassin versant de la Creuse.

**Et, sur** la demande d'autorisation requise au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement pour l'exécution des travaux cités ci-dessus.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du

commissaire enquêteur sur cette opération soumise à l'enquête pourront être consultés pendant un an dans les mairies concernées ainsi qu'à la Préfecture. Ils sont également consultables sur le site internet de la Préfecture ([www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr)) et sur celui de la collectivité pétitionnaire ([www.agglo-grandgueret.fr](http://www.agglo-grandgueret.fr)). La décision susceptible d'intervenir à l'issue de l'enquête sera prise par M. le Préfet.



---

## Travaux d'enfouissement des lignes HAUTE TENSION ENEDIS (EX ERDF)

### 1 - Localisation des travaux

Quatre communes sont concernées par le projet : Anzème, Bussière-Dunoise, La Celle Dunoise et Saint Sulpice le Dunois.

### 2 – But du projet

Les faibles sections sont les causes principales de ce projet de restructuration HTA. En effet, plusieurs kilomètres de réseau sont à risque avérés.

Le présent projet vise à fiabiliser le réseau HTA (sécurisation de l'ossature du départ HTA Dunois) par la dépose de lignes aériennes et la création de nouvelles lignes souterraines, par réalimentations possibles et multiples, et par diminution des longueurs de réseau en antenne. Il permettra également de restructurer les réseaux existants afin d'améliorer la qualité de fournitures en électricité. L'ensemble du projet sera rattaché à la concession réseau de distribution publique d'énergie électrique.

### 3 – Réalisation des travaux

Les travaux seront réalisés dans les règles de l'Art et conformément aux prescriptions de l'arrêté technique du 17 mai 2001 ainsi qu'aux normes actuellement en vigueur. Ils seront majoritairement exécutés à la tranchée, au soc vibrant ou de manière traditionnelle à l'aide de pelles mécaniques et éventuellement d'un brise-roche hydraulique.

Saint Sulpice le Dunois est concernée par environ 37% de la longueur totale de tranchée.

Huit postes de transformation seront installés dans les villages de Nouzirat, La Barde, Les Vauxfouines, Montrignat, Rousseau, L'Age, Le Chier et dans le Bourg (sur le terrain de pétanque, en bordure de la RD 15).

Un arrêté municipal portant réglementation de circulation alternée pour cause de travaux a été pris le 30 juin 2017.

### 4 – Interlocuteur technique

ERDF – Agence travaux de Guéret – Chargé d'affaires : M. Stéphane MAZELIER.  
ENGIE Ineo.

# Palmarès officiel 42ème cérémonie des Césars 2017

le 24 février salle Pleyel

Jérémy DUCHIER, dont la famille est originaire de Saint-Sulpice-le-Dunois, a obtenu le César des Meilleurs Décors pour le film "Chocolat" du réalisateur Roschdy Zem avec Omar Sy, James Thierrée.

Après des études à l'Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs, il travaille d'abord sur les décors de théâtre puis se tourne vers le cinéma.

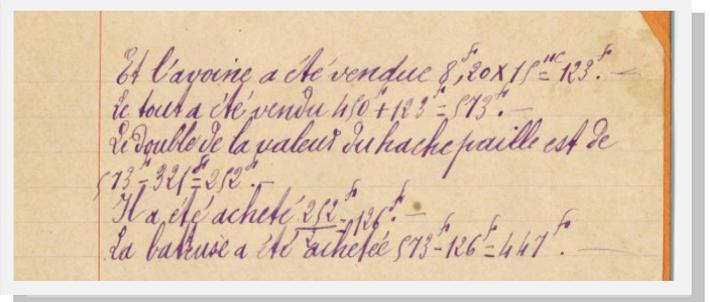
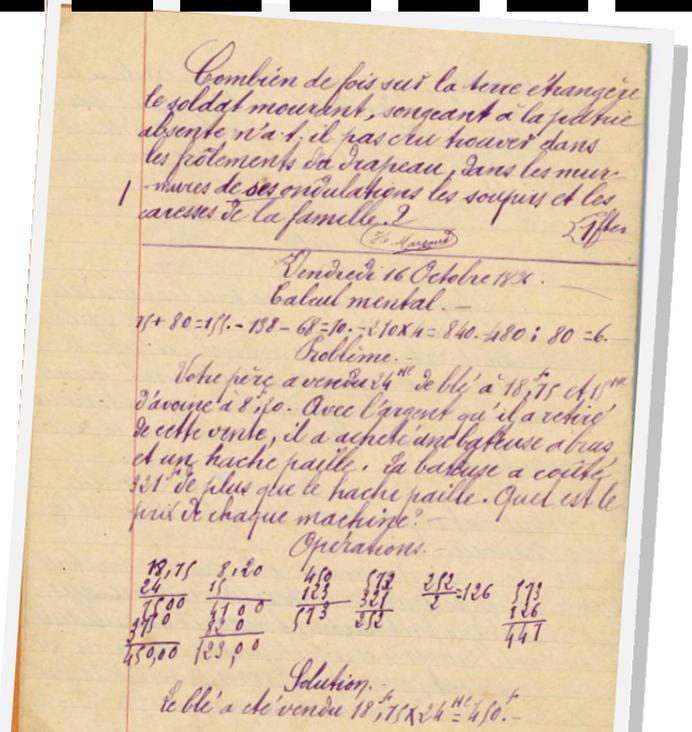
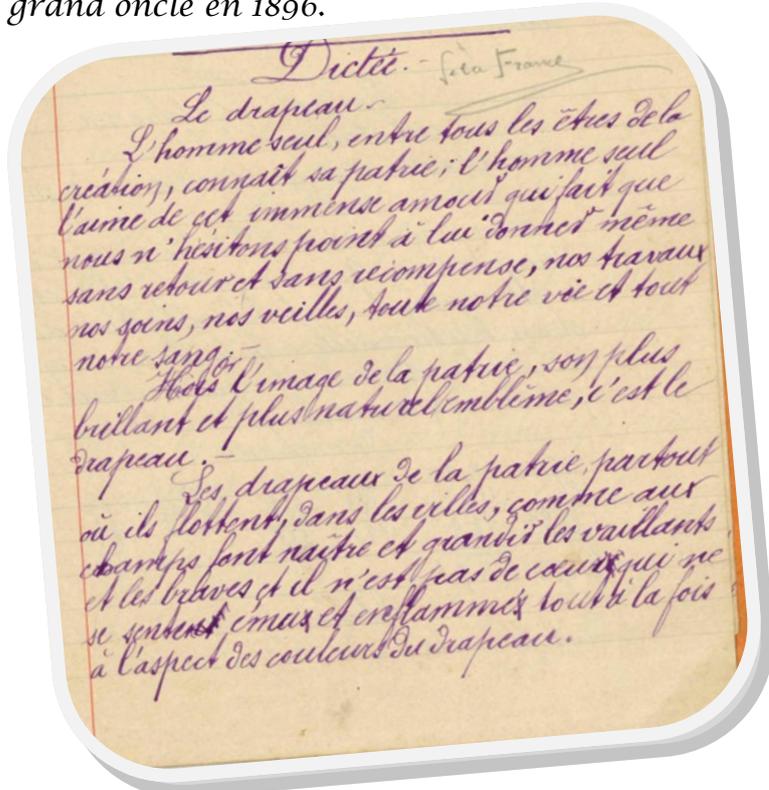
Jérémie vient régulièrement à Saint-Sulpice-le-Dunois dans la demeure familiale. Il est l'arrière petit-fils d'Emile Duchier, maire de Saint-Sulpice-le-Dunois de 1904-1935.

**Bravo et Félicitations Jérémie !**



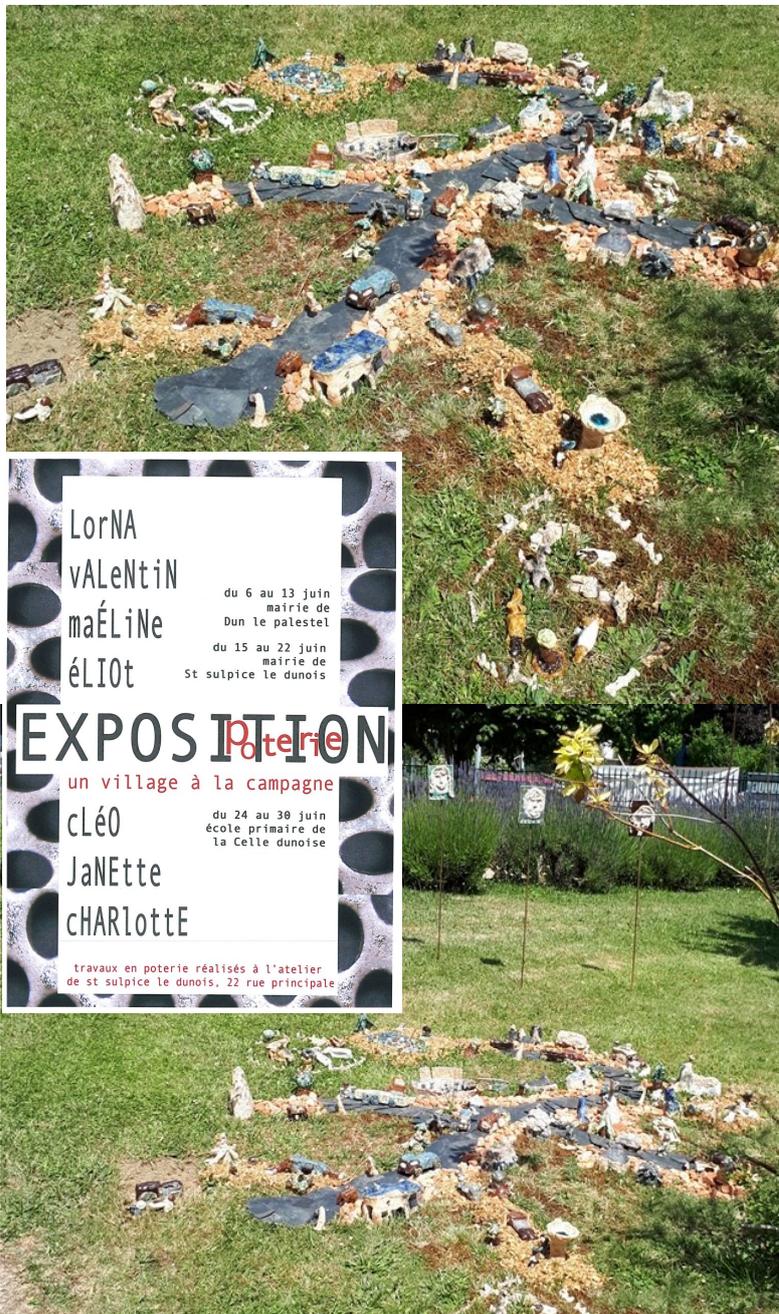
## L'école de l'époque...

Au moment où notre nouveau ministre de l'éducation nationale, "planche" sur les réformes à mettre en œuvre pour la rentrée prochaine, voici le menu proposé aux élèves de l'école de Saint Sulpice le dunois dont Jules AUZOUX mon grand oncle en 1896.



Si l'on analyse succinctement les sujets proposés par le hussard noir de la République, on peut constater que la dictée met en avant le patriotisme (l'Alsace Lorraine sont perdues depuis 1870) le calcul est intelligemment orienté vers un sujet proche des préoccupations paysannes de l'époque.

Charles Parinaud



Le 23 juin, (le Père Xavier Durand ayant des obligations le 24), après une chaude journée et par une fin de soirée un peu plus fraîche, une quarantaine de personnes ont assisté à la messe de la St Jean.

**Marie-Claude GUIGNAT**



## ETAT CIVIL 2017

### Mariage

Angélique GIRY et  
Tanguy RICHOU,  
Chabannes, le 3 juin



### Publication de mariage

Sharon Coupland et Pierre Garrigues

### Décès

- Didier PINGAUD, Les Verrines, le 13 janvier
- Jocelyne RUDENT DENIBAUD, rue des Chaumes, le 12 mars
- Frédérique BARRET, Ermont (Val d'Oise), le 20 mars
- Marisse RIVIERES MAILLARD, Châtelus, le 25 avril
- Georges SERVANT, Rousseau, le 27 avril
- Jean-Pierre PAROTIN, Glatreix, le 12 juin
- Georges MOCQUOT, Les Mesures, le 23 juin

### Inhumations

- Georges DARCHIS (Dun-le-Palestel), le 28 février

# Urgence médicale grave :

# 15

+++++  
**GARDES**

En dehors

- des heures d'ouverture habituelles
- des cas d'urgence grave

+++++

si vous souhaitez joindre un médecin :

depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2012, partout en Creuse

**Médecin de garde**

**05.55.41.82.02**

Votre appel sera dirigé vers le médecin de garde



si vous souhaitez  
joindre une pharmacie

**Pharmacies de garde**  
pour connaître la pharmacie de garde  
appelez le **3237**



+  
+  
+  
+  
+

- BARAILLE - Saint Sébastien : 05.55.63.50.59
- BONGRAND - Dun le Palestel : 05.55.89.04.22
- BONNIN - Bussière Dunoise : 05.55.81.62.17
- LASFARGEAS - Dun le Palestel : 05.55.89.14.22
- SERS - Dun le Palestel : 05.55.89.15.55
- VERGUET - St Sulp. le Guérétois : 05.55.52.73.04
- VERNET - Saint Vaury : 05.55.80.27.33

Mots croisés de  
Claude Barcat

Résultats mots croisés  
Magazine n° : 55

PAGINATION  
ENLIE-HURE  
TSU-GRE-IC  
RETROUSSER  
O-INC-SOLO  
LIN-ISAR-L  
ESE-EOLE-O  
ULULE-I-RG  
SAS--VERDI  
EMERI-NEVE

## Pour vous amuser

### Horizontal

- 1 - Lime ronde
- 2 - Exprime la diversité - Cesser pour un temps ses fonctions
- 3 - En matière de - Terrain en pente
- 4 - Exprimé avec force et sincérité—Fleuve Russe
- 5 - Formé de huit angles
- 6 - Affaibli par l'âge - Déesse marine - Sur la Bresle
- 7 - Avec elle retourné—Onze
- 8 - Têtes blanches
- 9 - On les votent à l'Assemblée-Note - Particule
- 10 - Pour nettoyer une arme



**V  
e  
r  
t  
i  
c  
a  
l**

- A - Arbre fruitier taillé
- B - Réciprocité avec les autres -Unions chrétienne et sociale - Langue du sud
- C - Einsteinium - Col des Alpes Italiennes
- D - Sarapo intime-Enregistré
- E - Bonne nouvelle (Parole de dieu)
- F - Physiciens Britannique-Missive
- G - Point d'intersection de l'Ecliptique et de l'Equateur Céleste
- H - Petits ruisseaux-Impôt sur les sociétés
- I - Acte d'engagement-Crie dans l'Arène-Note
- J - Sur la cote de granit rose

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										



# La Mairie

## à votre service

### Horaires d'ouverture au Public du secrétariat

Lundi	8h.30 à 12 h.00	13h.30 à 17h.00
Mardi	8h.30 à 12 h.00	13h.30 à 17h.00
Mercredi	8h.30 à 12 h.00	13h.30 à 17h.00
Jeudi	8h.30 à 12 h.00	13h.30 à 17h.00
Vendredi	8h.30 à 12 h.00	13h.30 à 17h.00
Samedi	8h.30 à 12 h.00	

### Bibliothèque

Mercredi de 14<sup>h</sup>30 à 16<sup>h</sup>00

Samedi de 10<sup>h</sup>00 à 11<sup>h</sup>30

Tél : 05 55 89 25 48

Possibilité de livrer à domicile les  
personnes ne pouvant se déplacer

Commune de Saint-Sulpice-le-Dunois  
Mairie - 1 place du souvenir  
23800 Saint-Sulpice-le-Dunois



Secrétariat: 05 55 89 08 17  
Maire : 05 55 89 25 47

Communication électronique : courriel  
mairie.st.sulpice.le.dunois@wanadoo.fr

### A votre service : Les Agents communaux

#### Services administratifs

Adjoint administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe : Magali Grenier

Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe : Nathalie Aourousseau

#### Services techniques

Adjoint technique polyvalent 1<sup>ère</sup> classe : Franck Joyeux

Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe: Roland Betoux

Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe polyvalent / assistance  
périscolaire / entretien ménager : Marie-Christine Leseau

#### Services scolaires

A.T.S.E.M. principal : Monique Guérot-Valette

Cantinières :

Marie-Claire Arcin (St Sulpice, plus garderie du midi)

Patricia Thomas (La Celle Dunoise)

Garderie du midi à La Celle Dunoise : Nathalie Jouilleton

Concours communal de fleurissement :  
Le jury fera le tour des fleurissements  
les 20 et 21 juillet 2017

Du 07 au 10 août 2017  
Stage public de formation vocale

Le stage est assuré par  
Marie-Madeleine DUCHIER,  
cantatrice et professeur de chant  
Accompagnement au piano par  
Jeyran GHIAËE  
Séances de 10h00 à 12h30  
et de 16h30 à 19h00 à l'Eglise

# A-noter

14 octobre 2017 - 20 h.

Chorale « Vocalise » à l'église

JAN HUGO ET CLARA BLETON

PRÉSENTENT UN

Concert Chant et Piano  
en partenariat avec  
Radio France Bleu Creuse



Dimanche 6 Août 2017  
à 19h

Eglise de  
Saint-Sulpice-le-Dunois

Oeuvres de Fauré, Liszt,  
Debussy, Duparc...

### Magazine semestriel d'informations municipales :

Dépôt légal : 1989 sous le n° 046

Directeur de publication : Gérard Delafont, Maire

Rédaction : Gérard Delafont, Marie-Claude Guignat, Magali Grenier

Photographies : Gérard Delafont, Marie-Claude Guignat, Claude Barcat

Mise en page : Magali Grenier, Nathalie Aourousseau, Annick Beauchet

Distribution : les conseillers municipaux

Imprimé par : Espace copie plan - Rue du Docteur Brésard - 23000 Guéret